

P
Programme
A
d'Actions
P
de Prévention
I
des Inondations

Lez

Bilan Année 1 PAPI du Lez : *sept.2015 – déc.2016*



SOMMAIRE

I - Préambule	3
A) Le PAPI en quelques mots.....	3
B) Le contexte général.....	4
C) Le PAPI du Lez en quelques chiffres.....	7
D) Stratégie d’actions définie en 2014	8
E) Comment lire le tableau de bord ? Présentation et explication.....	10
II – Tableau de bord PAPI : suivi technique et financier	11
A) Description des actions réalisées	11
Axe 0 : Animation et pilotage du PAPI	11
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque.....	12
Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations	19
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	20
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l’urbanisme	22
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.....	25
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	33
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	41
B) Bilan financier	47
III – Synthèse	52
A) Synthèse financière des actions du PAPI du Lez	52
B) Synthèse générale.....	53
C) Perspectives : actions programmées en 2017	55
D) Conclusion.....	57

A) Le PAPI en quelques mots

CADRE NATIONAL

Créé en 2003, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) visent à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque, portée par un partenariat entre les services de l'Etat et les acteurs locaux. Ces programmes visent à traiter le risque inondation de manière globale, à travers des actions combinant gestion de l'aléa (réhabilitation des zones d'expansion des crues, ralentissement dynamique, ouvrages de protection...) et réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires.

La mise en œuvre de ces programmes repose sur une gouvernance partenariale rassemblant acteurs locaux et services de l'Etat, réunis autour d'une vision partagée à la fois du risque inondation sur le territoire et des mesures à prendre localement pour en réduire les conséquences négatives.

L'animation de cette dynamique territoriale est portée par une **collectivité locale ou un groupement** (conseil général, communauté d'agglomération, syndicat mixte...) qui constitue la structure pilote du PAPI. Celle-ci contractualise avec l'Etat et les acteurs locaux dans le cadre d'une convention pluriannuelle qui fixe les modalités de mise en œuvre du PAPI.

Le cahier des charges des **PAPI 2 a vu le jour en 2011** à la suite d'un bilan de la mise en œuvre de ces programmes sur la **période 2003-2009**. Les « PAPI 2 » constituent alors un dispositif de transition préparant la mise en œuvre de la Directive Inondation et à ce titre, ils porteront sur l'ensemble des types d'inondation (débordement de cours d'eau, ruissellement, remontées de nappes, submersions marines...). **Le PAPI du Lez fait donc partie de ces PAPI « 2^{ème} génération ».**

Pour être labellisés, les projets doivent s'appuyer sur un diagnostic précis du risque sur le territoire, une stratégie locale explicite, et un programme d'actions équilibré alliant **actions sur l'aléa et réduction de la vulnérabilité, développement de la culture du risque et préparation à la gestion de crise**. La démarche doit être intégrée aux autres politiques publiques mises en œuvre localement, comme celles liées à la préservation de l'environnement et à l'aménagement du territoire.

La sélection des dossiers s'effectue alors au fur et à mesure, à travers un processus de labellisation national. Ce label ouvrira droit à des financements de l'Etat issus principalement du Fond Barnier.

Le cadre pour la labellisation des PAPI a évolué vers un nouveau cahier des charges sur la base des enseignements issus de l'expérience acquise depuis 2011 et des recommandations du rapport du CGEDD. Ce nouveau cahier des charges **PAPI 3** soumis à la consultation du public et mis en application à compter du 1^{er} janvier 2018 apporte notamment les évolutions suivantes :

- Une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux
- La recherche de solutions alternatives aux projets de travaux (zones d'expansion de crues, ouvrages de protection...)
- Une consultation du public
- L'appui à la prise de la nouvelle compétence GEMAPI
- La prise en compte des inondations par ruissellement

(D'après le cahier des charges national et le CEPRI)

Il draine ainsi un **bassin de 455 km²** jusqu'à son exutoire naturel. Le climat régional est de **type méditerranéen** et se caractérise par des étés chauds et secs et des hivers doux. Les précipitations sont peu fréquentes mais généralement importantes (notamment en **automne, saison la plus arrosée**). Les vents sont orientés par les reliefs qui bordent la vallée du Rhône.

Le Lez présente un bassin versant de forme allongée. Sur sa partie supérieure, il s'écoule au fond d'une vallée étroite et ne reçoit qu'un seul affluent important, la Veyssanne. Sur la partie médiane du bassin, le Lez reçoit ses 3 plus gros affluents : **la Coronne, le Talobre et l'Hérin**. L'ensemble des cours d'eau s'étire selon un axe Nord-Est – Sud-Ouest. Dans la partie basse du bassin, qui s'oriente vers l'ouest, le Lez ne reçoit plus d'affluent important mais est l'émissaire de nombreux canaux d'irrigation qui sillonnent la plaine (Figure 1).

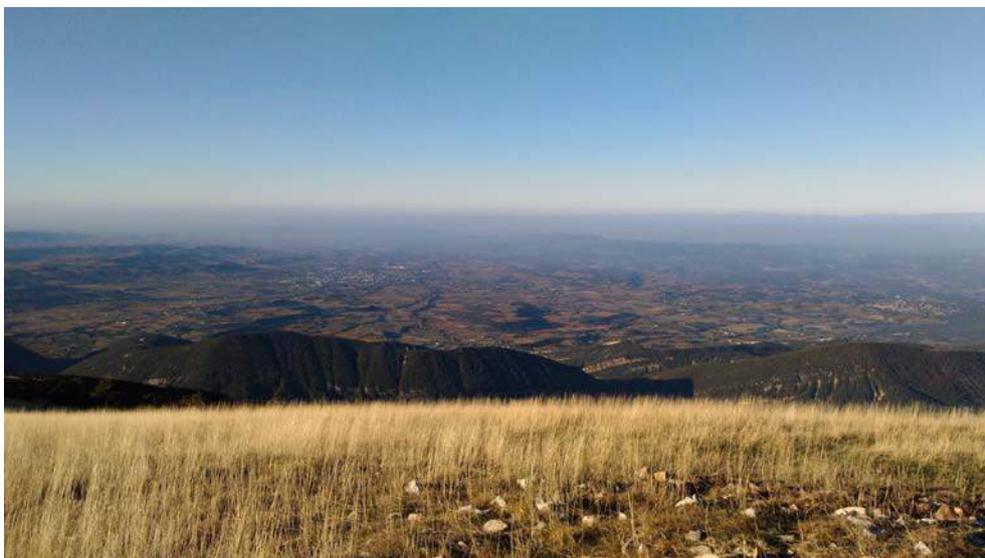


Figure 2 : Bassin versant du Lez vu depuis la montagne de la Lance (1338m)

LE SMBVL : Structure pilote

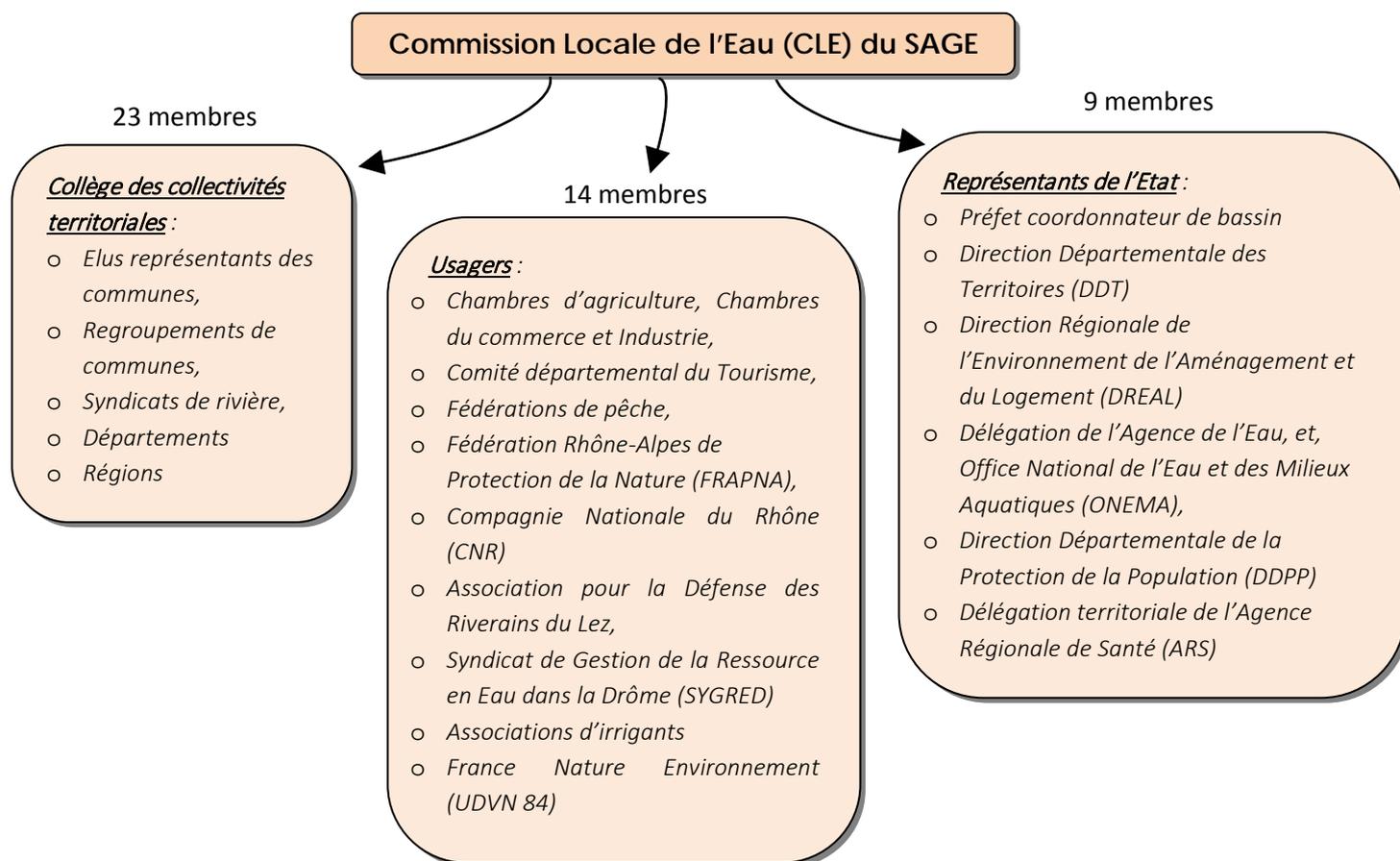
Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL), établissement public, a été créé en **1997** sous l'emprise des **événements naturels de sécheresse et de graves inondations survenus au cours des décennies 80 et 90**.

Le SMBVL **fédère trois structures intercommunales** missionnées pour la gestion de la végétation, des berges et du lit des cours d'eau : La Communauté de Communes de l'Enclave des Papes Pays de Grignan (CCEPPG), Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Réseau Hydraulique du Nord Vaucluse (SIAERHNV) et le Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez (SMDABL).

Ses missions prioritaires sont **d'assurer la protection des personnes et des biens contre le risque d'inondation** du Lez et de ses affluents et, en ce sens, plus généralement : **d'assurer la gestion, l'entretien, la restauration, l'aménagement et la mise en valeur des cours d'eaux non domaniaux** constitués par la rivière Lez et l'ensemble de ses affluents, des milieux aquatiques, des milieux associés et du réseau hydrographique du bassin versant, conformément aux articles L 151.36 à L 151.40 du Code Rural.

LE COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage du PAPI est constitué des membres de la commission « gestion des inondations, restauration physique des milieux et des zones humides » de la CLE du SAGE. Cette commission émane elle-même de la CLE et est donc composée de trois collèges :



LE COMITE TECHNIQUE

A ce Comité de pilotage s'ajoute un **Comité technique** formé notamment des représentants des services de l'Etat des deux régions concernées : Région, DREAL, DDT, SIDPC, ONEMA, Agence de l'eau, Conseils Généraux. Un représentant du SMBVL est également présent au Comité technique.

En fonction de l'ordre du jour des réunions, d'autres personnes peuvent être invitées, en particulier des représentants des autres maîtres d'ouvrage porteurs d'actions et services techniques des communes concernées.

Le diagnostic de l'exposition du territoire aux risques d'inondations a été dressé avec l'ensemble de ces acteurs dans le cadre du diagnostic du PAPI. Les pistes d'action dégagées et constituant la stratégie du territoire face aux risques hydrauliques résultent de cette dynamique de co-construction et de co-réflexion. Elles ont recueillies l'approbation des acteurs.

L'ANIMATION DU PAPI

L'équipe en charge du contrat de rivière et du SAGE est mobilisée dans le cadre du programme d'actions du PAPI.

De plus, le **recrutement d'un chargé de mission PAPI** a été réalisé. Celui-ci est chargé d'assurer la communication et la sensibilisation autour du risque inondation. Cet agent pilote et anime les actions du PAPI en s'appuyant sur les personnes actuellement en place au sein du SMBVL. Il a également pour mission de sensibiliser aux « bonnes pratiques » d'aménagement et d'occupation du territoire. Le chargé de mission PAPI joue un rôle clé dans la sensibilisation et l'accompagnement des élus locaux dans l'intégration des risques hydrauliques dans les politiques d'aménagement du territoire.

C) Le PAPI du LEZ en quelques chiffres

<p>2014</p> <p>Année de labellisation du PAPI du Lez</p>	<p>2</p> <p>régions et 2 départements concernés</p> <p>Provence-Alpes-Côte d'Azur (Vaucluse) Auvergne Rhône-Alpes (Drôme)</p>
--	---

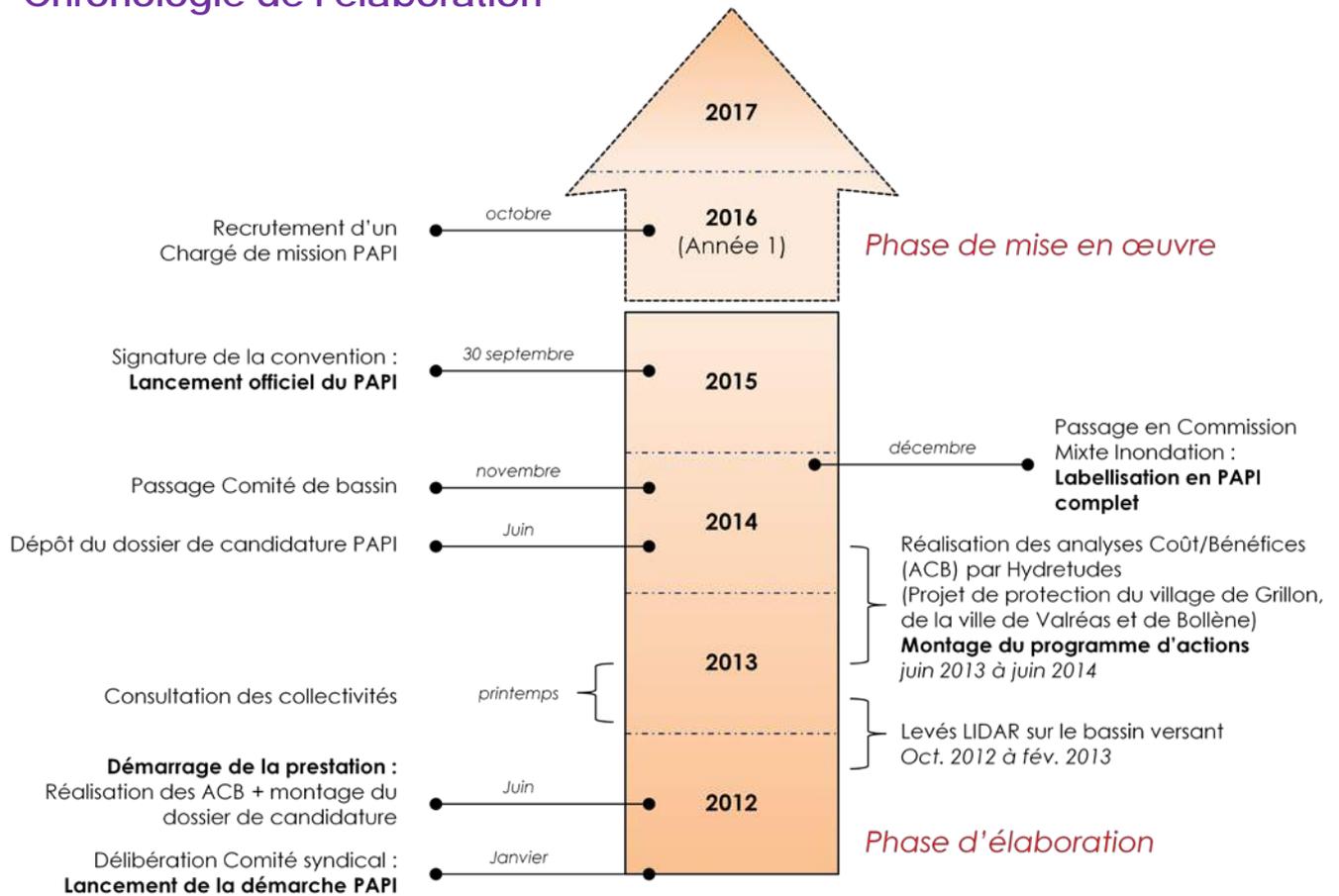
6 Durée en années du PAPI (2015 - 2021)

<p>28</p> <p>28 communes sont comprises dans le périmètre du programme d'actions</p>	<p>13</p> <p>Somme totale en millions d'euros des actions du PAPI Lez</p> <p>13 517 508</p>
--	---

<p>5 Partenaires</p> <p>Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie Région PACA Département Vaucluse Agence de l'eau Département Drôme</p>	<p>3 maitres d'ouvrage</p> <p>La maitrise d'ouvrage des actions du PAPI revient à 3 acteurs :</p> <p>Le principal, de par ses compétences est le SMBVL. Les communes de Bollène et de Valréas sont maitres d'ouvrages de certaines actions.</p>
--	---

24 actions à mettre en oeuvre

Chronologie de l'élaboration



D) Stratégie d'actions définie en 2014

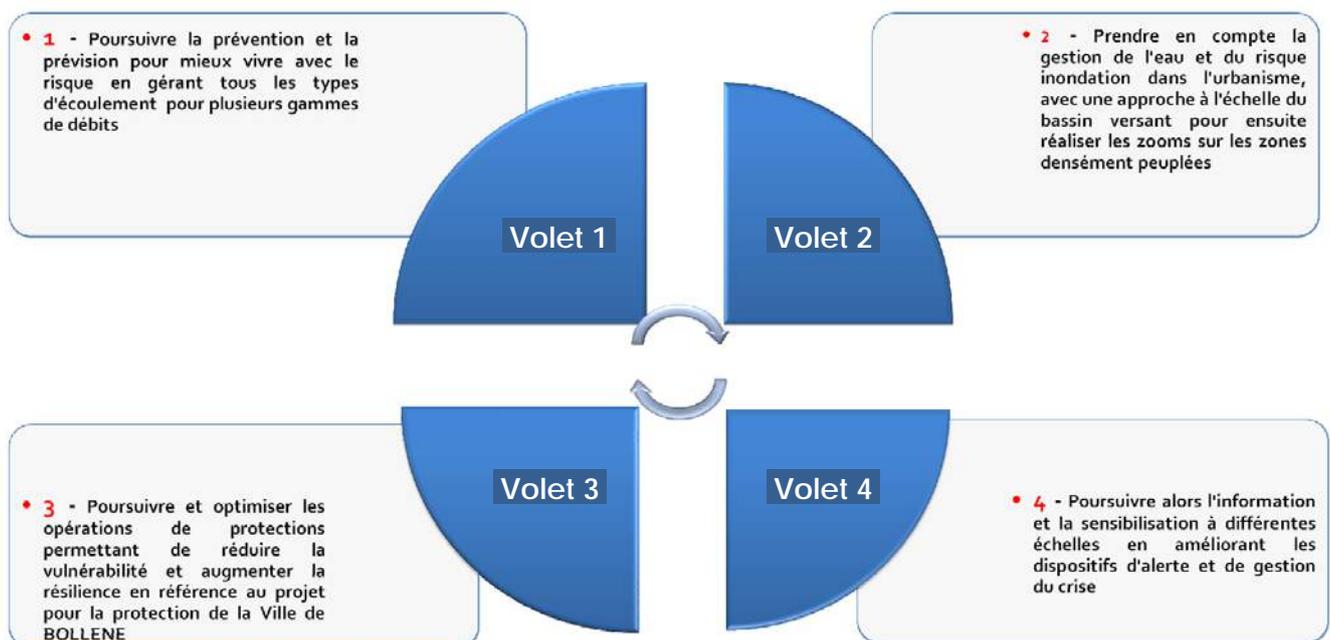


Figure 3 : Stratégie d'actions formulée en 4 volets

La stratégie a été élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs du bassin concerné par le risque. Les axes et les actions ont été sélectionnés de telle manière que leur combinaison réponde au mieux aux nombreuses problématiques soulignées par le diagnostic du territoire.

Les grands axes d'actions définis sont :

0- Animation et pilotage du PAPI

→ Mettre en œuvre des moyens humains pour développer une culture du risque et sensibiliser aux « bonnes » pratiques d'aménagement et d'occupation du territoire

1- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

→ *Développement de la culture du risque*

→ *Sensibilisation aux bonnes pratiques d'aménagement et d'occupation du territoire*

→ *Ne pas aggraver le risque de ruissellement*

2- Surveillance, prévision des crues et des inondations

→ *Anticiper un phénomène critique en reliant les outils existants*

3- Alerte et gestion de crise

→ *Mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)*

→ *Tester les outils d'alerte et de gestion de crise mis en place*

4- Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

→ *Ne pas aggraver le risque de ruissellement (en relation avec l'axe 1)*

5- Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

→ *Ressuyage des secteurs type "cuvette"*

→ *Mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité*

6- Ralentissement des écoulements

→ *Optimiser le potentiel d'écrêtement des plaines naturelles*

→ *Surveiller les cotes des fonds de lits et intervenir en cas d'engravements*

7- Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

→ *Plan d'action sur les digues classées C et B*

→ *Protection des communes contre les crues*

→ *Ralentissement des écoulements*

E) Comment lire le tableau de bord ? Présentation et explication

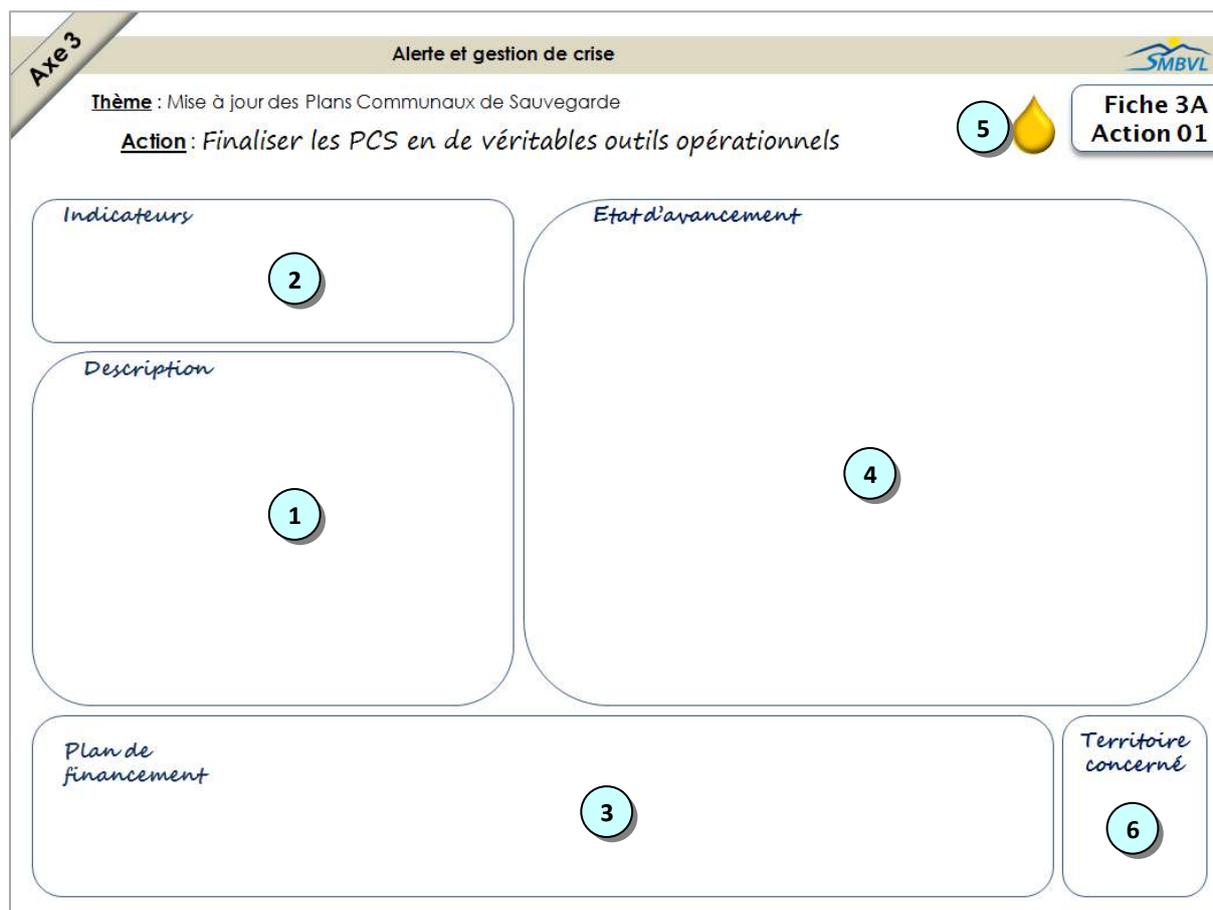


Figure 3 : Tableau de bord du PAPI du Lez

1	<i>Description</i>	Explication et description succinctes du contexte général du thème et des actions.
2	<i>Indicateurs</i>	Définition et description des indicateurs de suivi de l'action
3	<i>Plan de financement</i>	Plan de financement prévisionnel. Présentation des aspects financiers de l'action
4	<i>Etat d'avancement</i>	Présentation des actions, mise en perspective des indicateurs sous la forme de tableaux, schémas ou cartographies et interprétation des résultats
5	Indicateurs de suivi	 Actions terminées  Actions non engagées  Actions en cours  Actions programmées ultérieurement
6	<i>Territoire concerné</i>	Territoire concerné par l'action

A) Description des actions réalisées

Axe 0

Animation et pilotage du PAPI



Thème : Mettre en œuvre des moyens humains pour développer une culture du risque et sensibiliser aux « bonnes » pratiques d'aménagement et d'occupation du territoire



**Fiche 0
Action 0**

Action : Mise en place de moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du programme

Indicateurs

- Recrutement du Chargé de mission PAPI

Etat d'avancement

- Dépôt dossier demande de subvention « Poste animateur PAPI » : 22 juin 2015
- Montant déposé : 62 500 € TTC

❖ sept. 2015 à oct. 2016 : Phase d'élaboration et de mise en œuvre du PAPI menées par le Directeur de la structure porteuse et par la Responsable des politiques de l'eau.

❖ Octobre 2016 : Recrutement Chargé de mission PAPI

Description

L'importance du contenu du présent programme, la taille du territoire couvert, et la volonté de tenir les délais nécessitent la mise en place d'une équipe technique adéquate au sein de la structure pilote. Cette équipe « PAPI » du SMBVL s'appuiera sur les compétences en hydraulique, en hydrogéomorphologie, et en communication déjà présentes dans la structure.

Besoins identifiés :

Au sein de la structure pilote : un chargé de mission dont la mission sera décomposée en 2 parties :
-75% du temps affecté à la mise en œuvre des actions du PAPI, à l'assistance des communes du BV et des autres maitres d'ouvrages, et à l'assurance de la coordination générale du programme.
-25% du temps affecté à la mise en œuvre des actions transversales de communication et de sensibilisation sur le risque hydraulique.

ACTIONS/ OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT €HT	PLAN DE FINANCEMENT							
			Etat		Région PACA		Conseil Général 84		Maitre d'ouvrage	
			%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT
1 - Chargé de mission, mise en place DICRIM, application stratégie, communication et sensibilisation	SMBVL	375 000	40	150 000	9,6	36 000	4	15 000	46,4	174 000

**Territoire
concerné**

Communes
BV Lez



Axe 1

Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque



Thème : Développement de la culture du risque



**Fiche 1A
Action 01**

Action : *Etude et pérennisation des plus hautes eaux connues*

Indicateurs

- Nombre de repères des plus hautes eaux connues matérialisés
- Communication par voie de presse (enregistrement de la mémoire)

Description

Le partage de la connaissance et des faits des phénomènes d'inondation est un élément majeur dans le développement de la culture du risque à l'échelle du bassin versant. Un des leviers d'information de la population et de sensibilisation au risque inondation est la réalisation de campagnes visuelles d'affichage du risque.

Plusieurs étapes :

- Inventaire des repères de crues existants en partenariat avec des associations de sinistrés et les communes.
- Etude et inventaire de sites potentiels pour la pose de nouveaux repères de crues.
- Matérialisation de nouvelles laisses de crues en utilisant le macaron officiel du Ministère dans les lieux publics fréquentés et exposés au risque inondation.

Objectifs :

- Pérenniser et transmettre la conscience du risque aux générations à venir, aux riverains et nouveaux habitants.
- Cultiver cette culture du risque.

Etat d'avancement

*Pas de démarrage sur l'année 1
Début de l'action prévue pour l'année 2 du PAPI (2017)*

ACTIONS/ OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT €HT	PLAN DE FINANCEMENT							
			Etat		Région PACA		Conseil Général 84		Maître d'ouvrage	
			%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT
2 – Matérialisation des plus hautes eaux connues	SMBVL	9 000	50	4500	15.6	1404	14.4	1296	20	1800

Territoire concerné

Communes
BV Lez



Axe 1

Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque



Thème : Développement de la culture du risque



**Fiche 1A
Action 02**

Action : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et diffusion de DICRIM

Indicateurs

- Nombre de communes dotées d'un DICRIM

Etat d'avancement

*Pas de démarrage sur l'année 1
Début de l'action prévue pour l'année 2 du PAPI (2017)*

Description

Plusieurs communes du bassin versant ont réalisé des PCS, mais il est nécessaire de communiquer à la population les différentes informations sur les risques présents sur le territoire. Cette communication se fait à partir de l'élaboration d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, obligatoire pour les communes dotées d'un PCS. A ce jour, seulement 8 communes du bassin versant ont rédigé un DICRIM.

L'animateur PAPI établira une note explicative concernant le DICRIM à l'attention des élus des communes du bassin versant. Il pourra se rendre disponible pour répondre aux questions concernant l'établissement de ce document et fournir des exemples.

Objectifs :

- Améliorer la conscience du risque par des actions d'information voire de formation.
- Pérenniser et transmettre cette conscience aux générations à venir et aux riverains.
- Cultiver cette culture du risque.

ACTIONS/ OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT €HT	PLAN DE FINANCEMENT							
			Etat		Région PACA		Conseil Général 84		Maître d'ouvrage	
			%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT
1 - Production et diffusion des DICRIM	Communes	5 000	20	1 000	32,4	1 620	14,4	720	33,2	1 660

**Territoire
concerné**
Communes
BV Lez



Axe 1

Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque



Thème : Développement de la culture du risque



**Fiche 1A
Action 03**

Action : Plan de communication sur le risque « Actions de sensibilisation et de formation du grand public, des élus locaux et des services techniques »

Indicateurs

- Nombre de participants aux différentes actions
- Nombre de visites sur le site internet
- Nombre de formation en classe

Description

Il est important que la mémoire des catastrophes puisse se transmettre de génération en génération. Il faut donc conserver une bonne perception des risques sur le territoire pour décliner une gestion de crise efficace. La nécessité de sensibiliser la population locale et les gestionnaires du territoire aux risques va alors de paire avec la formation et la sensibilisation des plus jeunes.

Le grand public se doit de connaître les aléas présents autour de lui afin de mieux anticiper et de mieux réagir lors d'un événement. L'affichage du risque et la sensibilisation en milieu scolaire est un point important à mettre en œuvre.

Objectifs :

- Eclairer au maximum les choix qui seront faits en matières de gestion du risque inondation.
- Sensibiliser les usagers et les plus jeunes à la culture du risque.
- Former les différents acteurs du territoire.

Etat d'avancement

- Dépôt dossier demande de subvention « Plan Communication » : 5 juin 2015
- Montant déposé : 50 400 € TTC

❖ Sensibilisation auprès des scolaires et grand public :

- Exposition à destination des scolaires et conférence pour le grand public organisées par l'Union APARE-CME (26 sept. 2016 à Valréas).
- 26 sept. : 2 classes de 4^{ème} du collège Vallis Area et 1 classe de 16 élèves de 1^{ère} BAC Pro de la MFR de Richerenches accueillies.

❖ Site internet :

- Rédaction du cahier des charges (oct. 2016) et choix du prestataire (nov. 2016).
- Prestataire retenu : **6tematik**
- 7 déc. : Rencontre SMBVL/6tematik : lancement du projet.

❖ Formation C2i Telecom (Prestataire système d'appel en masse) :

- Organisation et suivi des formations à l'outil téléalerte les 29, 30 nov. et 1^{er} décembre 2016. Présence de 24 communes sur 25.
- Elaboration par le SMBVL et diffusion d'une procédure simplifiée de l'outil.

❖ Elaboration plaquette Réseau d'alerte de crues du SMBVL (diffusion en 2017)

- Présentation des acteurs et des outils à disposition des communes

PLAN DE FINANCEMENT - (PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR)

ACTIONS/ OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT €TTC	PLAN DE FINANCEMENT							
			Etat		Région PACA		Conseil Général 84		Maître d'ouvrage	
			%	€	%	€	%	€	%	€
Mise en œuvre du Plan de communication	SMBVL	120 000	20	24 000	28.80	34 560	14.40	17 280	36.80	44 160

Territoire concerné
Communes
BV Lez

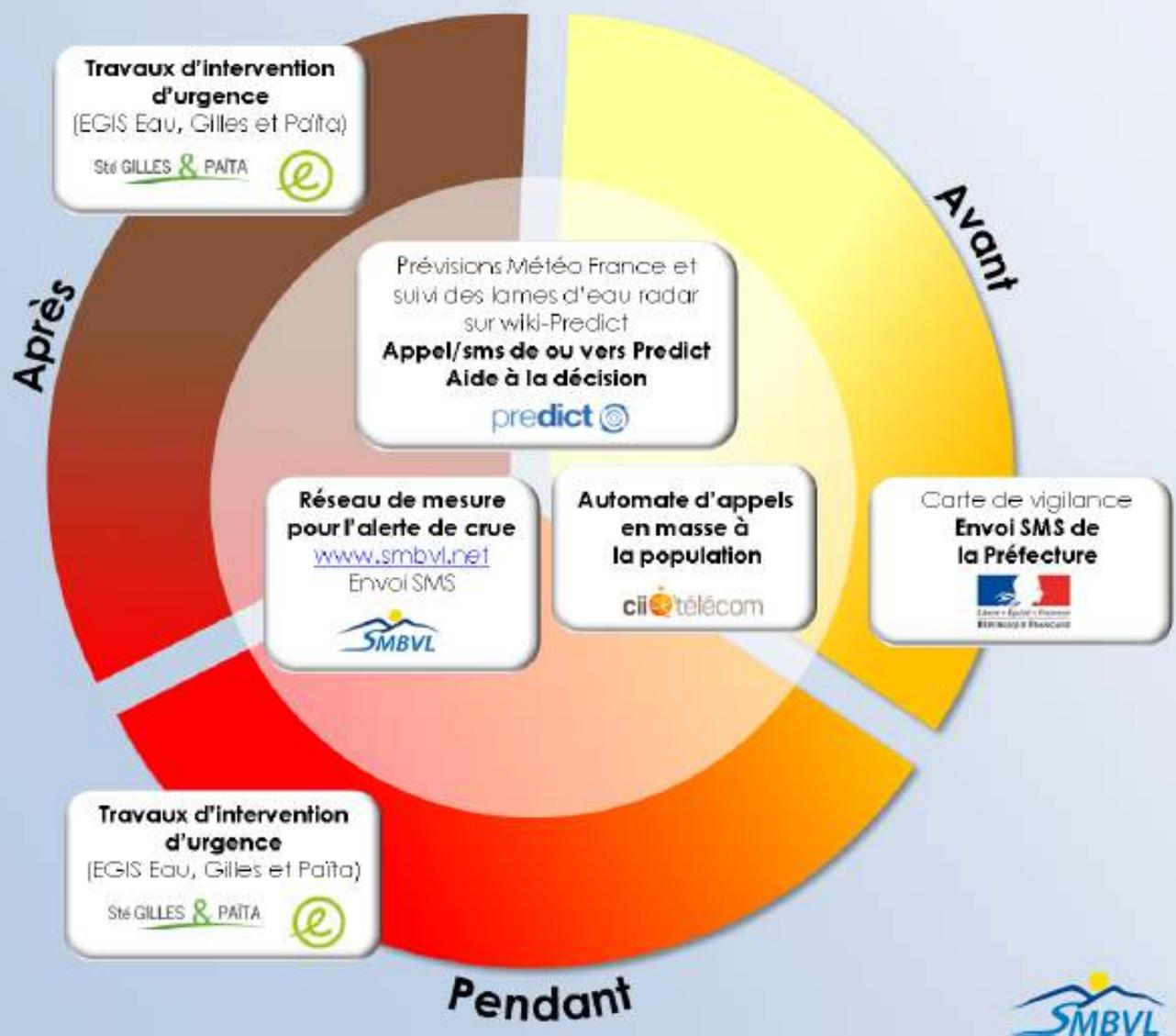


Prévention et gestion des crues sur le bassin versant du Lez

Ce document présente les acteurs et les outils mis à disposition de votre commune et des élus par le SMBVL lors d'une gestion de crise. Ils joueront un rôle majeur lors d'un événement « inondation ».

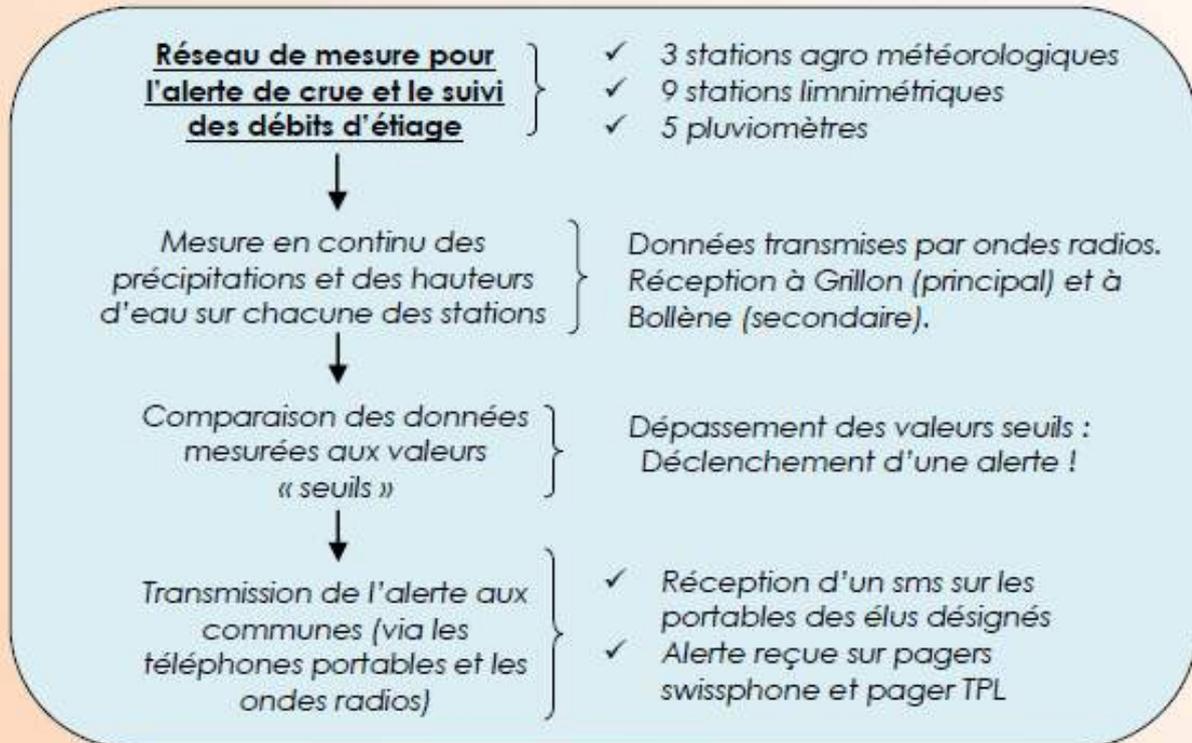
**Conservez cette brochure informative.
Insérez-la dans votre Plan Communal de Sauvegarde.
Diffusez-la aux membres de la cellule de crise municipale.**

De quels services du SMBVL dispose ma commune lors d'une gestion de crise ?



LA CHAINE D'ACTEURS A

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez



Predict Services

Prévision et assistance en temps réel en période de crise

- ❖ Veille hydrométéorologique 24h/24
- ❖ Information directe aux maires des communes du BV par anticipation de la survenue d'un éventuel événement
- ❖ Accompagnement des élus pendant toute la durée de la crise (commentaires par téléphone et visualisation sur internet)
- ❖ Emission d'un rapport d'événement en fin de crise
- ❖ Espace dédié pour chaque commune sur wiki-predict.com



DISPOSITION DES COMMUNES

Cii Telecom

Système d'appels en masse externalisé pour l'alerte de la population = TELE ALERTE

- ❖ Mise en place d'un compte par commune
- ❖ Permet de diffuser des messages vocaux à des listes prédéfinies (population et/ou listes particulières)
- ❖ Système simple, rapide et sécurisé nécessitant la prise en main de l'outil disponible dans chaque commune
- ❖ « Mediasig » : Outil cartographique permettant une sélection géographique de la liste de personnes à contacter

Egis Eau / Gilles & Païta

Travaux d'intervention d'urgence pendant la crise



Axe 1

Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque



Thème : Sensibilisation aux bonnes pratiques d'aménagement et d'occupation du territoire

Action : Amélioration de la connaissance du ruissellement des vallons sur la commune de Valréas



**Fiche 1A
Action 04**

Indicateurs

- Recensement exhaustif du réseau en place et report sur SIG
- Etablissement de la carte de zonage pour le risque de ruissellement en intégrant les effets des risques associés

Description

Valréas a subi deux événements importants en termes d'inondation : 1993 et 2008. Les modélisations en 2D effectuées sur les cours d'eau relevés par le LIDAR et expertisées comme tel, démontrent un risque certain (avec des débordements) sans pour autant reproduire les conséquences et/ou observations de terrain telles que l'événement de 2008. Deux éléments ont joué un rôle majeur dans le

déroulement de ces événements :

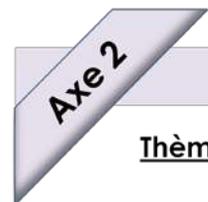
- **Le risque d'embâcle au niveau des ouvrages.** On sait que les derniers événements ont été sujets à une conjugaison des facteurs de rétention produits par une accumulation de branchages, bois et dépôts solides plus particulièrement à l'entrée des ouvrages de traversée.
- **Le transit par le réseau des eaux pluviales d'une partie des ruissellements des eaux de versant et des vallons.** Le réseau d'eau pluvial a donc une influence dans le transfert amont/aval et doit alors être considéré comme un élément important.

Etat d'avancement

- **Montant déposé Fiche 1A-04 : 60 000 € TTC**
- Montant global (1A-04 + 4A-01) : 84 000 € TTC (*Montant supérieur au coût prévisionnel PAPI*)
- ❖ **Montage du cahier des charges (ville de Valréas en collaboration avec SMBVL) :** 1^{er} semestre 2015
- ❖ **Lancement de la prestation** (bureau d'étude Artelia) (mars 2016) : durée 11 mois
- ❖ **COTEC de restitution de la visite terrain** (19/05/2016)
- ❖ **Modélisation du fonctionnement du réseau d'eaux pluviales (nov-déc 2016)** (Prise en compte du ruissellement des vallons secteur sud : bassin versant Riaille St Vincent)
- ❖ **Etude découpée en 5 phases :**
 - Phase 1 :** Diagnostic du fonctionnement actuel -> *en cours*
 - Phase 2 :** Identification des imperméabilisations à venir ou envisagées
 - Phase 3 :** Elaboration du zonage et prescriptions techniques (règlement pour les eaux pluviales) -> Axe 4 du PAPI
 - Phase 4 :** Programme d'actions et de travaux pour remédier aux problèmes actuels ou anticiper un futur proche
 - Phase 5 :** Montage du dossier d'enquête publique, rédaction des chapitres « eaux pluviales » du PLU

ACTIONS/ OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT €TTC	PLAN DE FINANCEMENT							
			Etat		Région PACA		Conseil Général 84		Maître d'ouvrage	
			%	€	%	€	%	€	%	€
1 - Recensement réseaux, report cartographique, modélisation spatialisée et temporelle avec association débits naturels et débits des surfaces urbanisées - Projection état initial (ancien) - actuel et projeté	Commune de VALREAS	48 000	0		30	14 400	20	9 600	50	24 000





Thème : Anticiper un phénomène critique en reliant les outils existants



**Fiche 2A
Action 01**

Action : Pérennisation du réseau d'alerte des crues et du suivi des débits d'étiage

Indicateurs

-Analyse des temps de transferts lors d'évènement et calage des mesures en continue

Description

Le SMBVL est doté d'un réseau d'alerte des crues et de mesure des débits d'étiage mis en place en 2010. Sa pérennisation est fondamentale pour permettre la liaison des fiches action développées tout au long du présent document et constitue l'un des points clé du chapitre - 2 - Diagnostic, stratégie et gouvernance. La mise en œuvre de l'outil et son côté opérationnel doit être ainsi pérennisé pour

permettre au SMBVL d'améliorer sa connaissance du fonctionnement hydrologique du Lez et de conduire au travers de l'information et des procédures de mises en alerte à une appropriation de tous les élus du bassin versant.

Objectifs :

- Fiabilisation de l'outil de prévention dans le temps.
- Intégration des nouvelles technologies dans le système d'alerte.
- Le rendre opérationnel et reconnu par tous les élus du bassin versant.

Etat d'avancement

- Dépôt dossier demande de subvention « Réseau d'alerte de crues » : 5 juin 2015
- Montant déposé : 40 000 € TTC
- ❖ **Evolution du système permettant la récupération, le stockage et le traitement des données mesurées par les différents capteurs** (hauteurs d'eau, pluie...) :
 - Mises à jour du logiciel de supervision Synapse
- ❖ **Formation à l'outil de suivi du fonctionnement du réseau radio** qui permet la collecte des données (dispensée par la société Comatis) :
 - Objectif : Meilleure prise en main en interne du suivi du réseau radio (console de suivi « Scorpion »)
- ❖ **Evolution matériel du relais de Teyssières** (un des équipements radios présents sur le bassin versant du Lez) :
 - L'évolution du relai a permis sa mutualisation avec le SPC (Service de Prévision des Crues) pour la nouvelle station sur l'Eygues à Nyons.
- ❖ **Evolution Synapse** :
 - Evolution de l'outil d'envoi d'alerte permettant de disposer en temps réel d'un journal d'envoi des messages. (Jusqu'à présent, lors de la transmission des alertes de dépassement de seuil aux membres de la cellule de crise municipale, aucun suivi de ces envois n'était possible.)

PLAN DE FINANCEMENT - (PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR)

ACTIONS/ OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT €HT	PLAN DE FINANCEMENT					
			Etat		Région PACA		Maître d'ouvrage	
			%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT
1 - Pérennisation du système d'alerte des crues et du suivi des débits d'étiage	SMBVL	200 000			21,6%	43200	78,4	156 800

Territoire
concerné

Communes
BV Lez



Axe 3

Alerte et gestion de crise



Thème : Mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde



**Fiche 3A
Action 01**

Action : Finaliser les PCS en de véritables outils opérationnels

Indicateurs

- Nombre de PCS transmis en Préfecture
- Nombre de PCS révisés
- Elaboration d'un plan de route accessible

Description

Cette action a pour objectifs :

- d'organiser des groupes de travail et d'échanges sur la thématique des PCS à l'échelle du bassin versant.
- d'encourager la communication du contenu de ces plans à la population, et d'encourager la programmation d'exercices de crise (on s'appuiera alors sur l'exercice de crise proposé à la fiche 3A-02) ;

- d'inciter les communes devant réaliser ce document à engager la démarche
- de définir en lien avec les connaissances des zones inondées, les axes routiers non submergés pour l'intervention des services de secours.

Le SMBVL, de part son implication dans la mise en place d'un système de prévention et de gestion des crues et dans le portage du PAPI sera le maître d'ouvrage et aura alors un rôle d'assistance et d'animation auprès des communes pour l'élaboration et la mise à jour de leur PCS.

Etat d'avancement

*Pas de démarrage sur l'année 1
Début de l'action prévue pour l'année 2 du PAPI (2017)*

❖ Livret opérationnel Predict' Services (2015) :

Il n'y a pas de démarrage sur l'année 1 de cette action. Toutefois, dans le cadre de ses missions, Predict' Services a mis en place un livret opérationnel personnalisé sur chaque commune du BV du Lez. L'objectif étant pour les commune de disposer à minima d'une graduation des actions et décisions à prendre lors de la gestion d'un événement.

PLAN DE FINANCEMENT - (PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR)

ACTIONS/ OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT €TTC	PLAN DE FINANCEMENT							
			Etat		Région PACA		Conseil Général 84		Maître d'ouvrage	
			%	€	%	€	%	€	%	€
1 – Coordination et révision des PCS	SMBVL	24 000	0	0	25.2	6 048	14.4	3 456	60.4	14 496

Territoire concerné
Communes
BV Lez



Axe 3

Alerte et gestion de crise



Thème : Tester les outils d'alerte et de gestion de crise mis en place



**Fiche 3A
Action 02**

Action : Simulation d'une situation de crise à l'échelle du bassin versant

Indicateurs

- Réalisation ou non de l'exercice
- Nombre de communes concernées
- Réalisation du rapport d'analyse de l'évènement

Description

Le SMBVL s'est doté :

- d'un réseau de mesure pour l'alerte de crues et le suivi des débits d'étiage, depuis 2010,
- d'un marché pour la prévision et l'assistance en période de crise (PREDICT Services),
- d'un automate d'appel en masse externalisé pour la population,
- d'un assistant technico-administratif à la passation de marché à bons de commande pour la réalisation de travaux d'urgence -
- d'un marché de travaux d'intervention d'urgence.

Ces outils demeurent non assimilés par nombres des élus du territoire. Les acteurs en charge de la sécurité publique n'ayant pas été confronté à une réelle alerte, l'efficience reste encore inconnue.

Un exercice de crise doit donc être organisé à l'échelle de bassin versant afin de tester les dispositifs en place et de mobiliser tous les acteurs.

Etat d'avancement

Pas de démarrage sur l'année 1

Début de l'action prévue pour l'année 2 du PAPI (2017)

Comme chaque année, des éléments du système d'alerte de crues du SMBVL sont testés :

❖ **Test à blanc EGIS** :

- novembre 2015 : Réalisation d'un test à blanc sur l'intervention et la mise à disposition d'engins par Egis.
- janvier 2017 : Programmation d'un second test à blanc avec Egis.

❖ **Schéma organisationnel** : Egis/Predict/Païta

- Elaboration d'un document par Egis visant à prendre en compte les moyens et les outils des autres acteurs lors d'une gestion de crise. L'objectif étant d'optimiser l'intervention sur le terrain et d'assurer une meilleure opérationnalité au moment d'un évènement.

❖ **Schéma organisationnel** : Réseau d'alerte de crues

- Elaboration d'une procédure interne visant à rendre autonome tout agent du SMBVL sur les outils et appareils du réseau d'alerte de crues. (décembre 2016 – début 2017)

ACTIONS/ OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT €TTC	PLAN DE FINANCEMENT							
			Etat		Région PACA		Conseil Général 84		Maître d'ouvrage	
			%	€	%	€	%	€	%	€
Simulation d'une situation de crise à l'échelle du bassin versant	SMBVL	13 200	0	0	25,2	3 326	14,4	1901	60,4	7 973

Territoire concerné
Communes
BV Lez



Axe 4

Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme



Thème : Ne pas aggraver le risque de ruissellement

Action : Mise en place de prescriptions pour limiter le ruissellement sur la commune de Valréas en liaison avec la fiche 1A-04



**Fiche 4A
Action 01**

Indicateurs
-Intégration des prescriptions dans le PLU / Révision du PLU

Description

La mise en œuvre de cette action est décomposée selon les points suivants :

- Proposition d'un plan d'action pour réduction de la vulnérabilité des secteurs à enjeux en tenant compte de la particularité des pluies et du positionnement du bassin versant
- Prescriptions à prendre en compte s'appuyant sur le zonage préétabli tout en intégrant les surfaces et l'analyse précise des pluies

Objectifs :

- Eclairer au maximum les choix qui seront faits en matière de gestion du risque inondation / au développement de la commune. Cibler les secteurs à enjeux
- Sensibiliser les usagers sur les risques qui les entourent.
- Programmation d'une mise aux normes progressive de la gestion des ruissellements de versants ou des vallons en lien avec une politique de gestion des espaces en cohérence avec les risques connus et calculés.
- Former les différents acteurs du territoire.

Etat d'avancement

- **Montant déposé fiche 4A-01 : 24 000 € TTC**
- Montant global (1A-04 + 4A-01) : 84 000 € TTC

La réalisation de cette action se fait au travers de l'étude du ruissellement des vallons de Valréas dont la prestation a débuté en mars 2016 et est menée par le bureau d'étude Artelia.

❖ **Démarche PLU en cours**

- Approbation prévue pour juin 2017
- été 2016 : validation du diagnostic
- nov 2016 : validation du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable)

Rappel : Etude découpée en 5 phases :

Phase 1 : Diagnostic du fonctionnement actuel -> **en cours**

Phase 2 : Identification des imperméabilisations à venir ou envisagées

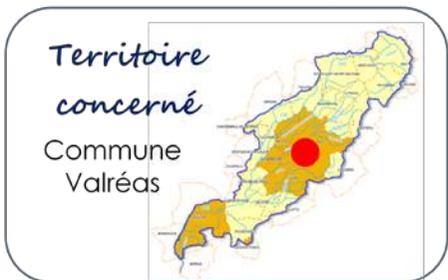
Phase 3 : Elaboration du zonage et prescriptions techniques (règlement pour les eaux pluviales)

Phase 4 : Programme d'actions et de travaux pour remédier aux problèmes actuels ou anticiper un futur proche

Phase 5 : Montage du dossier d'enquête publique, rédaction des chapitres « eaux pluviales » du PLU

PLAN DE FINANCEMENT - (PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR)

ACTIONS/ OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT €TTC	PLAN DE FINANCEMENT							
			Etat		Région PACA		Conseil Général 84		Maître d'ouvrage	
			%	€	%	€	%	€	%	€
2 - Proposition de prescriptions dans les documents d'urbanisme pour diminuer le risque de ruissellement	Commune de VALREAS	24 000	50	12 000	30	7 200	0	0	20	4 800



Axe 4

Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme



Thème : Ne pas aggraver le risque de ruissellement

Action : Mise en place de prescriptions pour limiter la vulnérabilité vis-à-vis du risque de ruissellement sur la commune de Bollène



**Fiche 4A
Action 02**

Indicateurs

- Révision du PLU avec intégration des prescriptions
- Validation du Zonage pluvial

Etat d'avancement

- Approbation PLU : oct. 2010
- Approbation de modification : nov. 2014
- Révision PLU : déc. 2014
- 2016 : procédure de révision en cours

Description

L'action correspond à la proposition de normes visant à limiter le risque de ruissellement en fonction du zonage pluvial ; il s'agit donc de mettre en œuvre les éléments contenus dans le cahier des charges du Schéma Directeur des Eaux Pluviales qui est en cours. **Cette fiche action est une action pour mémoire.**

Objectifs :

- Eclairer au maximum les choix qui seront faits en matière de gestion du risque inondation / au développement de la commune.
- Sensibiliser les usagers sur les risques qui les entourent.
- Programmation d'une mise aux normes progressive de la gestion des ruissellements de versants ou des vallons en lien avec une politique de gestion des espaces en cohérence avec les risques connus et calculés.
- Former les différents acteurs du territoire.

❖ Prise en compte des risques dans le PADD – Août 2016

- « Intégrer l'ensemble des dispositions de protection contre les risques au PLU :
- PPRI du Rhône et du Lez au PLU
 - Intégrer les dispositions du schéma du ruissellement pluvial au PLU, notamment en imposant le respect des règles de gestion des eaux pluviales dans les nouveaux projets urbains.
 - Prendre en compte les cartes d'aléa inondation du Lauzon (Atlas des zones inondables et les risques de remontée de nappe) »

Extrait PADD Bollène



ACTIONS/ OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT €HT	PLAN DE FINANCEMENT							
			Etat		Région PACA		Conseil Général 84		Maître d'ouvrage	
			%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT
2 Propositions de prescriptions visant à limiter le risque de ruissellement et fonction du zonage défini	Commune de BOLLENE								100	

**Plan de
financement
élaboré
pour mémoire**

Territoire concerné

Commune
Bollène



Axe 4

Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Thème : Ne pas aggraver le risque de ruissellement

Action : Etude de prise en compte du risque inondation dans les futurs SCOT et SAGE



**Fiche 4A
Action 03**

Indicateurs

- Nombre de SCOT ayant intégré des prescriptions sur le risque inondation et les espaces de mobilité des cours d'eau.

Description

Aujourd'hui aucun SCOT n'est approuvé sur le bassin versant, la définition des périmètres de réalisation est en cours. Cette action est à mettre en relation avec la fiche action 6A-03 et l'élaboration du SAGE sur le bassin versant du Lez. Lorsque le SAGE sera approuvé, le SMBVL deviendra de fait personne associée pour les démarches de PLU et acteur incontournable des SCOT.

Le lien entre prise en compte en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme SCOT et PLU sera ainsi systématiquement assuré.

Objectifs :

- Eclairer au maximum les choix qui seront faits en matière de gestion du risque inondation par rapport au choix d'aménagement du territoire.
- Créer un lien permanent entre les démarches de SCOT, le SAGE et le PAPI.
- Sensibiliser les différents acteurs de l'aménagement du territoire au risque inondation.

Etat d'avancement

❖ SAGE BV Lez en cours d'élaboration

- Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE = COPIL du PAPI Lez
- Rédaction de l'état des lieux du SAGE (2016) : Le volet « risque inondation » est directement issu du diagnostic du PAPI.
- Validation de l'état des lieux : début 2017

❖ SCOT

- Territoire validé le 12 octobre 2015 en conseil communautaire : 12 collectivités concernées, 171 communes.
- La constitution du syndicat mixte porteur du SCOT est en cours.
- Les communes du BV du Lez feront toutes partie du SCOT de Montélimar.

ACTIONS/ OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT €TTC	PLAN DE FINANCEMENT					
			Etat		Région PACA		Maître d'ouvrage	
			%	€	%	€	%	€
1 Etude prise en compte du risque inondation dans les SCOT et SAGE	SMBVL	12 000	50	6000	30%	3600	20	2400
2 Participation aux démarches SCOT	SMBVL	P m						

Territoire concerné
Communes
BV Lez



Thème : Ressuyage des secteurs type « cuvette »

Action : Mise en œuvre des actions de ressuyage des eaux de ruissellement des vallons inclus dans le projet de protection de la ville de Bollène contre les crues centennales



**Fiche 5A
Action 01**

Indicateurs

- Mise en œuvre des travaux
- Montants engagés/montants prévisionnels

Description

La commune de BOLLENE, via le schéma directeur réalisé en 2012 et 2013 et axé sur la connaissance des risques liés aux ruissellements des vallons a pu identifier les secteurs à enjeux et associer un ensemble de fiches actions. Leur vocation est de réduire le risque lié aux ruissellements des petits bassins versant et vallons, dont les points de concentration sont fixés sur des quartiers habités et situés dans des "cuvettes".

Objectifs :

- Définir un plan d'intervention avec mise en place des solutions proposées.
- Associer les services de l'état sur le montage des dossiers réglementaires.
- Instruire de manière globale les dossiers vis à vis du code de l'environnement en associant des normes qui seront imposées sur le P.L.U pour diminuer la résilience des ruissellements des vallons ou petits bassins versant.
- Construire un plan de financement et engager les phases opérationnelles.

Etat d'avancement

❖ Marché de maîtrise d'œuvre

-Notifié au groupement HYDRETTUDES / SETIS / GAY Environnement / SAGE / NICAYA en novembre 2010 suite au rejet, par le comité syndical, du dossier élaboré précédemment.

❖ Réunions groupes de travail « Riverains du Lez » et « Gestionnaires de réseaux » (année 2011)

❖ Elargissement du secteur pris en compte pour la réalisation des travaux

(Intégration du confortement des digues dans la traversée de Bollène, traitement du ressuyage des quartiers Saint Jean et de la Martinière et reprise complète du seuil des jardins et création d'une nouvelle passe à poissons)

❖ Nouvelle concertation préalable (2012) au titre L.300-2 CU

❖ Finalisation d'un nouveau dossier AVP (2013)

- Présentation aux élus de Bollène et de Suze la Rousse, puis aux financeurs et aux membres du Comité Syndical. Validation de ces derniers en juin 2013.
- Montant des travaux divisé par 2 (passant de 8M d'€ HT à 4,3M d'€ HT et le foncier passant de 400 ha à 185 ha).

❖ Dépôt des dossiers demande d'enquête publique (août 2013)

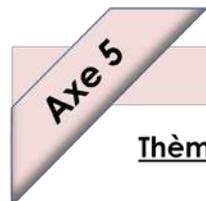
-En 2014, les services instructeurs de l'Etat, mais aussi les représentants de l'activité agricole comme les riverains, formulent des avis réservés ou défavorables au regard notamment de l'impact foncier du projet.

PLAN DE FINANCEMENT - (PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR)

Actions/ Opérations	Maître d'ouvrage	Coût €HT	Plan de financement							
			Etat		Région PACA		Conseil Général 84		Maître d'ouvrage	
			%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT
Travaux+Moe travaux	SMBVL	82057	50	41028	15	12309	15	12309	20	16411

Territoire
concerné
Commune
Bollène





Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens



Thème : Ressuyage des secteurs type « cuvette »



**Fiche 5A
Action 01**

Action : Mise en œuvre des actions de ressuyage des eaux de ruissellement des vallons inclus dans le projet de protection de la ville de Bollène contre les crues centennales

Etat d'avancement (suite)

❖ **Elaboration d'un nouveau dossier AVP (2014-2015)**

- Sous l'égide de la nouvelle gouvernance politique et administrative du syndicat, le projet est revu essentiellement dans sa composante foncière (périmètre DUP ramené à 90 ha et instauration d'un périmètre SUP de servitude de sur-inondation de 35 ha).
- Ces orientations foncières, les aspects techniques et le nouveau plan de financement de l'opération (MOE – AMO – travaux – foncier) arrêté à 10,02 M€ TTC sont approuvés lors du comité syndical du 15 septembre 2015.

❖ **Réécriture du dossier d'enquête publique (2015-2016)**

- L'ensemble du dossier est repris et réécrit. Le projet est présenté aux conseils municipaux de Bollène et Suze-la-Suze en décembre 2016.
- Le dossier d'enquête publique est déposé officiellement auprès de la Préfecture fin septembre 2016.
- L'enquête publique unique relative aux aménagements et travaux de protection de Bollène contre les crues centennales du Lez portera sur les procédures suivantes : Déclaration d'utilité publique, Autorisation loi sur l'Eau, Mise en compatibilité des PLU de Bollène et POS de Suze-la-Rousse, Enquête parcellaire, Instauration des SUP de sur-inondation
- En parallèle, 2 procédures connexes non soumises à enquête publique sont initiées : Dérogation à la protection des espèces protégées et Autorisation de défrichement

❖ **Communication**

Deux réunions publiques sont organisées à destination des propriétaires impactés (juillet 2016) et de l'ensemble de la population (octobre 2016) de Bollène et Suze-la-Rousse.

❖ **Démarches foncières**

Le comité syndical de mai 2016 a approuvé la convention d'intervention foncière avec les SAFER PACA et Rhône Alpes (mobilisation des outils de veille foncière, démarche d'appropriation du projet en rencontrant individuellement les propriétaires et les exploitants du périmètre, recueil des autorisations amiables, acquisition du foncier pour compenser les exploitants, gestion temporaire du stock).

PLAN DE FINANCEMENT - (PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR)

Actions/ Opérations	Maître d'ouvrage	Coût €HT	Plan de financement							
			Etat		Région PACA		Conseil Général 84		Maître d'ouvrage	
			%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT
Travaux + Moe travaux	SMBVL	82057	50	41028	15	12309	15	12309	20	16411

Territoire
concerné
Commune
Bollène



Axe 5

Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens



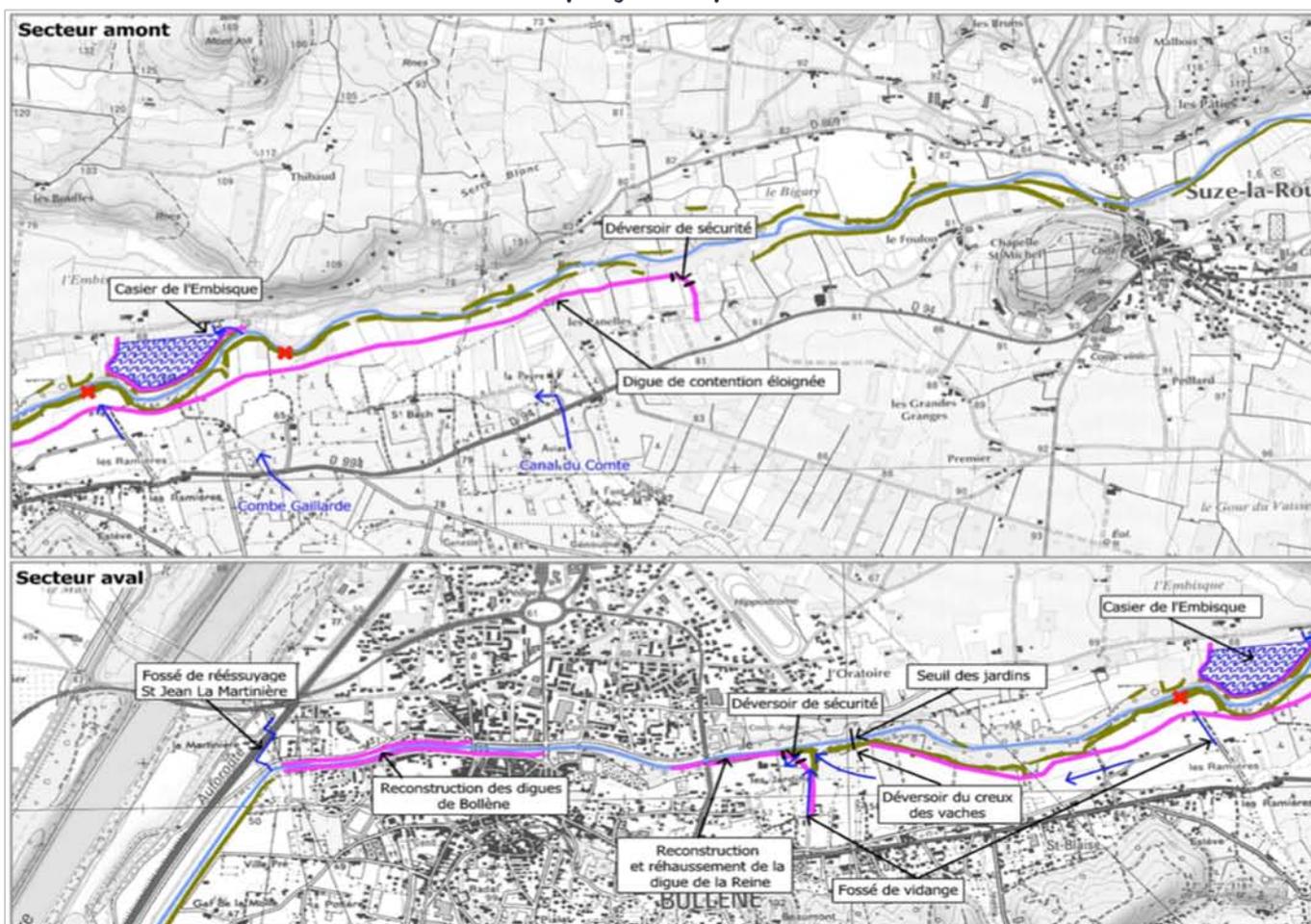
Thème : Ressuyage des secteurs type « cuvette »

Action : Mise en œuvre des actions de ressuyage des eaux de ruissellement des vallons inclus dans le projet de protection de la ville de Bollène contre les crues centennales



Fiche 5A
Action 01

Présentation du projet de protection de Bollène



Thème : Ressuyage des secteurs type « cuvette »



**Fiche 5A
Action 01**

Action : *Mise en œuvre des actions de ressuyage des eaux de ruissellement des vallons inclus dans le projet de protection de la ville de Bollène contre les crues centennales*

Présentation du projet de protection de Bollène (suite)

Le projet de protection de la ville de Bollène répond à quatre objectifs principaux :

- La protection des personnes et des biens contre la crue centennale,
- La sécurisation des équipements traversant la zone de crue et qui sont susceptibles d'être détruits ou fragilisés par les mouvements de terre et le charroi de matériaux : routes, canalisations, aménagements publics...,
- L'amélioration de la qualité des eaux du Lez et de ses dépendances,
- La restauration des milieux naturels sur un secteur particulièrement contraint par les endiguements avec l'amélioration de la qualité des écosystèmes.

Le projet intègre deux typologies d'aménagements :

- Reconstruction / confortement des digues dans la traversée de Bollène
- Principe de ralentissement dynamique du Lez en favorisant son méandrage avec une recolonisation écologique dans son espace de divagation

Les aménagements retenus sont les suivants :

- Un Champ d'Inondation Contrôlé (CIC) sur la zone de l'Embisque en rive droite du Lez,
- Une digue de contention éloignée le long du Lez,
- La reconstruction et le rehaussement de la digue de la Reine,
- Une reconstruction du seuil des Jardins et de la passe à poissons,
- Un élargissement du déversoir sur la zone du « Creux des Vaches » en rive gauche du seuil des Jardins,
- Un piège à embâcle en aval du seuil des Jardins,
- Deux canaux de décharge sur le ravin de Saint Blaise et au niveau du chemin de la Reine permettant de contrôler l'excédent d'eau des affluents,
- Un confortement des digues rive gauche du Lez en amont du pont de Chabrières,
- Un confortement des digues dans la traversée de Bollène en aval du pont de Chabrières,
- Un fossé de ressuyage sur le quartier de Saint Jean la Martinière.

Axe 5

Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens



Thème : Ressuyage des secteurs type « cuvette »



**Fiche 5A
Action 02**

Action : Mise en place des actions de ressuyage au travers des résultats du schéma directeur des eaux de ruissellement des vallons sur la commune de Bollène

Indicateurs

- Taux de réalisation des travaux : montant engagé / montant prévisionnel

Description

Les secteurs concernés par la menace directe de ruissellement des vallons sont au nombre de 5 (parmi un total de 19 fiches du Schéma Directeur des Eaux Pluviales) :

- Fiche 1 : Secteur Bollène Ecluse (secteur nord)
- Fiche 2 : Bollène Ecluse (secteur le Moullard)
- Fiche 3 : Bollène Ecluse (secteur les Frigoules)
- Fiche 9 : Secteur Hippodrome Oratoire
- Fiche 13 : Secteur Font Sec

Les aménagements reposent principalement sur la création de bassin de rétention et de canaux enterrés ou à ciel ouvert destinés à, après saturation du bassin, à rejoindre le milieu récepteur (Lez).

Objectifs :

- Définir un plan d'intervention avec mise en place des solutions proposées.
- Associer les services de l'Etat sur le montage des dossiers réglementaires.
- Instruire de manière globale les dossiers vis-à-vis du code de l'environnement en associant des normes qui seront imposées sur le PLU.
- Construire un plan de financement et engager les phases opérationnelles.

Etat d'avancement

Protection contre le ruissellement pluvial, mise en sécurité du quartier de l'Oratoire et de l'Embisque = Tranche 1 montant déposé 458 352€ TTC

Actions réalisées d'août à octobre 2016

- ❖ **Création d'un fossé de ressuyage des BV 2 et 3**
 - Permet la vidange du bassin de rétention à hauteur de 2m³/sec et l'interception des eaux de ruissellement amont à hauteur de 5m³/sec
- ❖ **Mise en place d'ouvrages de franchissement de voiries** : route de l'Embisque et du chemin de Chaudebonne
 - Le franchissement se fera sous la chaussée
- ❖ **Réalisation d'une protection de berge**
 - Le rejet gravitaire en rive droite du Lez demande la réalisation d'une protection anti-érosion (type de coursier : enrochements liaisonnés)

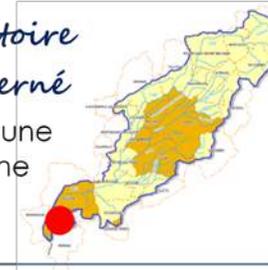
Actions prévues pour 2017

- ❖ **Création d'un bassin de rétention (6000m³)** prévu pour capter les eaux de ruissellement du bassin versant amont nord du chemin de Gourdon :
 - Réalisé totalement en déblais et végétalisé
 - Profondeur maximale de 2m sur sa partie Est et 1,3m sur sa partie Ouest
 - Surverse prévue pour des occurrences au-delà de la pluie trentennale

PLAN DE FINANCEMENT - (PAR OPERATION DETAILLÉE PAR FINANCEUR)

ACTIONS/ OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT €HT	PLAN DE FINANCEMENT							
			Etat		Région PACA		Conseil Général 84		Maître d'ouvrage	
			%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT
Travaux	Bollène	1 745 000	50	872500	0	0	0	0	50	872500
Maîtrise d'oeuvre	Bollène	139 600	50	69800	0	0	0	0	50	69800
Coût total	Bollène	1 884 600	50	942300	0	0	0	0	50	942300

Territoire
concerné
Commune
Bollène



Axe 5

Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens



Thème : Mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité



**Fiche 5A
Action 03**

Action : Mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité / agriculture

Indicateurs

- Pourcentage d'autodiagnostic retourné
- Nombre de diagnostic personnalisé réalisé

Description

Le modèle hydraulique 2D a permis de cartographier les zones inondables avec une grande précision grâce au relevé LIDAR sur plus de la moitié du bassin versant et les topographiques terrestres sur Bollène, Suze la Rousse et Valréas. Il a été mis en évidence une certaine vulnérabilité des exploitations agricoles vis-à-vis des inondations.

Cette action va consister à :

- 1 – Etablir un diagnostic agricole des secteurs concernés : caractérisation des enjeux agricoles, identification des exploitations, impact de l'ouvrage sur les cultures, les bâtiments
- 2 – Animer le groupe d'exploitants concernés
- 3 – Réaliser des diagnostics individuels d'exploitations
- 4 – Proposer un diagnostic personnalisé des exploitations et un plan d'action permettant de diminuer leur vulnérabilité (exemple de mesures : assurance, stock tampon...)

Etat d'avancement

*Pas de démarrage sur l'année 1
Début de l'action prévue pour l'année 2 du PAPI (2017)*

PLAN DE FINANCEMENT - (PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR)								
ACTIONS/ OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT €TTC	PLAN DE FINANCEMENT					
			Etat		Région PACA		Maitre d'ouvrage	
			%	€	%	€	%	€
Identification des exploitations concernées par les crues et calcul du coût des dommages	SMBVL	12 000	50	6 000	21,6	2 592	28,4	3 408
Proposition d'un plan d'action personnalisé	SMBVL	48 000	50	24 000	21,6	10 368	28,4	13 632
TOTAL		60 000	50	30 000	21,6	12 960	28,4	17 040

Territoire concerné
Communes
BV Lez



Axe 5

Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Thème : Mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité

Action : Mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité hors secteur agricole



**Fiche 5A
Action 04**

Indicateurs

- Pourcentage d'autodiagnostic retourné
- Nombre de diagnostic personnalisé réalisé

Description

Les analyses cout bénéfice des projets de protection des villes de Bollène et Valréas contre les crues, révèlent une certaine vulnérabilité des entreprises aux inondations. Par exemple, environ 88 entreprises et **250 emplois sont directement concernés par la crue de projet (T = 90ans)** à l'état AVANT aménagement sur la ville de Bollène.

L'action consiste donc dans un premier temps, en une première phase d'identification des activités économiques concernées par différents scénarios de crue d'une part et les habitations d'autre part.

La deuxième étape de l'action est la recherche de maitres d'ouvrage pour la mise en place :

- d'un programme de réduction de la vulnérabilité des activités économiques,
- et d'un programme de réduction de la vulnérabilité de l'habitat.

Etat d'avancement

*Pas de démarrage sur l'année 1
Début de l'action prévue pour l'année 2 du PAPI (2017)*

ACTIONS/ OPERATIONS	MAITRE D'OUVR AGE	COUT € TTC	PLAN DE FINANCEMENT							
			Etat		Région PACA		Conseil Général de Vaucluse		Maître d'ouvrage	
			%	€	%	€	%	€	%	€
Identification des entreprises concernées par les crues et hiérarchisation	SMBVL	12 000	50	6 000	21,6	2 592			28,4	3 408
Identification des habitations concernées par les crues et hiérarchisation	SMBVL	12000	50	6 000	21,6	2 592			28,4	3 408
Recherche de maitres d'ouvrage d'actions de réduction de la vulnérabilité	pm									
TOTAL		24 000	50	12 000	21,6	5 184			28,4	6 816

**Territoire
concerné**

Communes
BV Lez



Axe 5

Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Thème : Mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité

Action : *Elaboration d'un guide didactique pour la réduction de la vulnérabilité de l'habitat à visée grand public*



**Fiche 5A
Action 05**

Indicateurs

- Nombre de guide réalisé et diffusé

Etat d'avancement

Pas de démarrage sur l'année 1 (2016)

Description

Le guide, à destination du grand public, aura pour objet l'information du risque inondation et les prescriptions à prendre en compte pour réduire la vulnérabilité au niveau de l'habitat. Ce guide sera élaboré conjointement avec un bureau d'études. A noter que ce type de document existe déjà sur d'autres bassins versants, il sera donc opportun de valoriser et d'adapter au contexte local les documents existants par ailleurs.

L'objectif de ce guide étant de :
 - Assurer la protection des biens et des personnes,
 · Diminuer le temps d'immobilisation des habitats

PLAN DE FINANCEMENT - (PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR)

ACTIONS/ OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT €TTC	PLAN DE FINANCEMENT							
			Etat		Région PACA		Conseil Général 84		Maître d'ouvrage	
			%	€	%	€	%	€	%	€
Elaboration et communication du guide	Commune	24 000	20	4800	28,8	6 912	20	4 800	31,2	7 488

Territoire concerné

Communes
BV Lez



Axe 6

Ralentissement des écoulements



Thème : Optimiser le potentiel d'écrêtement des plaines naturelles

Action : Mise en œuvre d'actions de ralentissement dynamique du Lez Protection de la ville de Bollène contre les crues centennales du Lez



**Fiche 6A
Action 01**

Indicateurs

- Volume géré en crue centennale
- Niveau de protection de la ville de Bollène
- Population protégée pour la crue de projet (90ans)
- Nombre d'emplois préservés pour la crue de projet
- Espace de mobilité rendu au lez

Description

Le SPERA (Schéma Programme d'Entretien, de Restauration et d'Aménagement) préconise, pour une meilleure gestion des crues et une protection de la ville de Bollène, une double action :

- Action "dure" par un recalibrage de l'ensemble de la traversée de Bollène (travaux réalisés en 2003).
- Action "douce", par la restauration des zones de divagation naturelle du Lez de sa confluence avec l'Hérin à l'entrée de la zone urbanisée de Bollène (objet de la présente fiche action).

La présente action consiste notamment en :

- La réalisation d'une digue de contention,
- La reconstruction du seuil des jardins et de la passe à poissons,
- La réalisation d'un piège à embâcles,
- L'élargissement du déversoir du « Creux de la Vache »
- La création d'un champ d'inondation contrôlé
- La création de brèches sur les digues existantes pour favoriser leur destruction.

Etat d'avancement

- ❖ **Marché de maîtrise d'œuvre**
-Notifié au groupement HYDRETTUDES / SETIS / GAY Environnement / SAGE / NICAYA en novembre 2010 suite au rejet, par le comité syndical, du dossier élaboré précédemment.
- ❖ **Réunions groupes de travail « Riverains du Lez » et « Gestionnaires de réseaux » (année 2011)**
- ❖ **Elargissement du secteur pris en compte pour la réalisation des travaux** (Intégration du confortement des digues dans la traversée de Bollène, traitement du ressuyage des quartiers Saint Jean et de la Martinière et reprise complète du seuil des jardins et création d'une nouvelle passe à poissons)
- ❖ **Nouvelle concertation préalable (2012) au titre L.300-2 CU**
- ❖ **Finalisation d'un nouveau dossier AVP (2013)**
-Présentation aux élus de Bollène et de Suze la Rousse, puis aux financeurs et aux membres du Comité Syndical. Validation de ces derniers en juin 2013.
-Montant des travaux divisé par 2 (passant de 8M d'€ HT à 4,3M d'€ HT et le foncier passant de 400 ha à 185 ha).
- ❖ **Dépôt des dossiers demande d'enquête publique (août 2013)**
-En 2014, les services instructeurs de l'Etat, mais aussi les représentants de l'activité agricole comme les riverains, formulent des avis réservés ou défavorables au regard notamment de l'impact foncier du projet.

Actions/ Opérations	Maître d'ouvrage	Coût €HT	Plan de financement									
			Etat		Agence de l'Eau		Région PACA		Conseil Général 84		Maître d'ouvrage	
			%	€HT	%	€HT	%	€HT	%	€HT	%	€HT
Travaux = Maîtrise d'œuvre (phase travaux)	SMBVL	2 580 673	9,14%	272 393	40,86%	1 217 942	15,00%	447 102	15,00%	447 102	20,00%	596 134

Territoire
concerné
Commune
Bollène



Axe 6

Ralentissement des écoulements

Thème : Optimiser le potentiel d'écrêtement des plaines naturelles

Action : Mise en œuvre d'actions de ralentissement dynamique du Lez Protection de la ville de Bollène contre les crues centennales du Lez



**Fiche 6A
Action 01**

Etat d'avancement (suite)

❖ **Elaboration d'un nouveau dossier AVP (2014-2015)**

-Sous l'égide de la nouvelle gouvernance politique et administrative du syndicat, le projet est revu essentiellement dans sa composante foncière (périmètre DUP ramené à 90 ha et instauration d'un périmètre SUP de servitude de sur-inondation de 35 ha).
-Ces orientations foncières, les aspects techniques et le nouveau plan de financement de l'opération (MOE – AMO – travaux – foncier) arrêté à 10,02 M€ TTC sont approuvés lors du comité syndical du 15 septembre 2015.

❖ **Réécriture du dossier d'enquête publique (2015-2016)**

-L'ensemble du dossier est repris et réécrit. Le projet est présenté aux conseils municipaux de Bollène et Suze-la-Suze en décembre 2016.
-Le dossier d'enquête publique est déposé officiellement auprès de la Préfecture fin septembre 2016.
-L'enquête publique unique relative aux aménagements et travaux de protection de Bollène contre les crues centennales du Lez portera sur les procédures suivantes : Déclaration d'utilité publique, Autorisation loi sur l'Eau, Mise en compatibilité des PLU de Bollène et POS de Suze-la-Rousse, Enquête parcellaire, Instauration des SUP de sur-inondation
-En parallèle, 2 procédures connexes non soumises à enquête publique sont initiées : Dérogation à la protection des espèces protégées et Autorisation de défrichement

❖ **Communication**

Deux réunions publiques sont organisées à destination des propriétaires impactés (juillet 2016) et de l'ensemble de la population (octobre 2016) de Bollène et Suze-la-Rousse.

❖ **Démarches foncières**

Le comité syndical de mai 2016 a approuvé la convention d'intervention foncière avec les SAFER PACA et Rhône Alpes (mobilisation des outils de veille foncière, démarche d'appropriation du projet en rencontrant individuellement les propriétaires et les exploitants du périmètre, recueil des autorisations amiables, acquisition du foncier pour compenser les exploitants, gestion temporaire du stock).

Actions/ Opérations	Maître d'ouvrage	Coût €HT	Plan de financement									
			Etat		Agence de l'Eau		Région PACA		Conseil Général 84		Maître d'ouvrage	
			%	€HT	%	€HT	%	€HT	%	€HT	%	€HT
Travaux + Maîtrise d'œuvre (phase travaux)	SMBVL	2 980 673	9,14%	272 393	40,86%	1 217 942	15,00%	447 101	15,00%	447 101	20,00%	596 134

Territoire
concerné
Commune
Bollène



Axe 6

Ralentissement des écoulements

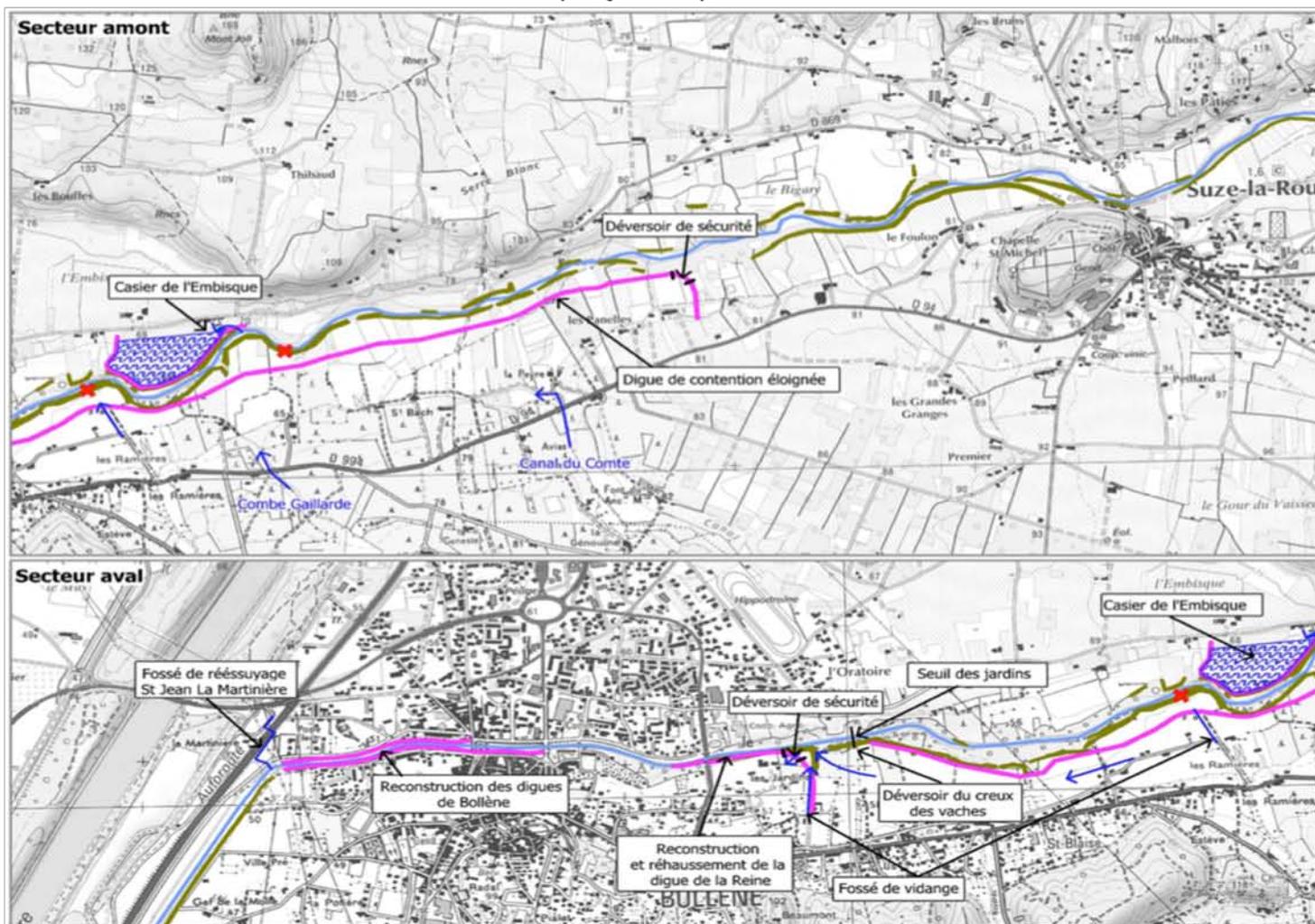
Thème : Optimiser le potentiel d'écêtement des plaines naturelles

Action : Mise en œuvre d'actions de ralentissement dynamique du Lez Protection de la ville de Bollène contre les crues centennales du Lez



**Fiche 6A
Action 01**

Présentation du projet de protection de Bollène



Thème : Optimiser le potentiel d'écrêtement des plaines naturelles



**Fiche 6A
Action 01**

Action : *Mise en œuvre d'actions de ralentissement dynamique du Lez
Protection de la ville de Bollène contre les crues centennales du Lez*

Présentation du projet de protection de Bollène (suite)

Le projet de protection de la ville de Bollène répond à quatre objectifs principaux :

- La protection des personnes et des biens contre la crue centennale,
- La sécurisation des équipements traversant la zone de crue et qui sont susceptibles d'être détruits ou fragilisés par les mouvements de terre et le charroi de matériaux : routes, canalisations, aménagements publics...,
- L'amélioration de la qualité des eaux du Lez et de ses dépendances,
- La restauration des milieux naturels sur un secteur particulièrement contraint par les endiguements avec l'amélioration de la qualité des écosystèmes.

Le projet intègre deux typologies d'aménagements :

- Reconstruction / confortement des digues dans la traversée de Bollène
- Principe de ralentissement dynamique du Lez en favorisant son méandrage avec une recolonisation écologique dans son espace de divagation

Les aménagements retenus sont les suivants :

- Un Champ d'Inondation Contrôlé (CIC) sur la zone de l'Embisque en rive droite du Lez,
- Une digue de contention éloignée le long du Lez,
- La reconstruction et le rehaussement de la digue de la Reine,
- Une reconstruction du seuil des Jardins et de la passe à poissons,
- Un élargissement du déversoir sur la zone du « Creux des Vaches » en rive gauche du seuil des Jardins,
- Un piège à embâcle en aval du seuil des Jardins,
- Deux canaux de décharge sur le ravin de Saint Blaise et au niveau du chemin de la Reine permettant de contrôler l'excédent d'eau des affluents,
- Un confortement des digues rive gauche du Lez en amont du pont de Chabrières,
- Un confortement des digues dans la traversée de Bollène en aval du pont de Chabrières,
- Un fossé de ressuyage sur le quartier de Saint Jean la Martinière.

Axe 6

Ralentissement des écoulements



Thème : Optimiser le potentiel d'écrêtement des plaines naturelles



**Fiche 6A
Action 02**

Action : *Suivi de l'évolution dynamique des fonds du Lez sur le secteur de Barriol et étude hydraulique vis-à-vis des débordements du Lez vers Grillon*

Indicateurs

- Niveau d'exhaussement obtenu ou d'incision en relation avec la zone d'influence
- Protection de la ville de Grillon

Description

L'objectif recherché, au regard des enjeux faibles relevés, est de maintenir le niveau actuel du LEZ et des débordements possibles vers GRILLON, tout en considérant et en admettant le maintien d'une zone inondable mais à très faible aléa.

L'action s'est orientée vers une surveillance des fonds au droit des points de débordement qui sont aujourd'hui parfaitement connus.

Objectifs :

- Maintenir la zone d'expansion naturelle sur la plaine de Grillon avec mise en avant du

- ralentissement dynamique par étalement des eaux de débordement pour des crues importantes.
- Décrire un mode de prévention décrivant le niveau des premiers débordements et premiers dommages avec un système d'alerte préventive.
- Approuvé le PPRI en association avec les outils de gestion préventives.
- Etablir des règles au niveau du PLU en optant pour des constructions avec prescriptions.
- Etablir en lien avec les ERP les axes à privilégier pour les accès en cas de situation d'urgence.

Etat d'avancement

Pas de démarrage sur l'année 1

Un zoom particulier sur le secteur de Grillon est inscrit dans le cahier des charges de l'étude hydrogéomorphologique. (cf 6A-03)
La mise en place du suivi des fonds du lez sur le secteur de Grillon ne se fera qu'au terme des conclusions de cette étude.

PLAN DE FINANCEMENT - (PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR)

ACTIONS/ OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT €HT	PLAN DE FINANCEMENT									
			Etat		Agence de l'Eau		Région PACA		Conseil Général 26		Maître d'ouvrage	
			%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT
Coût total	GRILLON	47 000	44	20 680			21.6	10 152	14.4	6 768	20	9 400

**Territoire
concerné**
Commune
Grillon



Axe 6

Ralentissement des écoulements



Thème : Surveillance des cotes des fonds de lits

Action : Mise en œuvre d'une étude hydro géomorphologique à l'échelle du BV du Lez en lien avec le modèle 2D global avec identification et cartographie des espaces de mobilité des cours d'eau du BV du Lez, compris zoom à l'échelle de la parcelle en lien avec le SAGE



**Fiche 6A
Action 03**

Indicateurs

- Fixer des espaces reconnus pour faire que la gestion du risque soit mutualisée en associant un fonctionnement du bassin versant.
- Etablir un classement en état « équilibre » « déséquilibre » « excédentaire » de tous les tronçons de cours d'eau du BV avec un zoom particulier sur l'Hérin.
- Déterminer un profil objectif par mise en place d'une recharge sédimentaire multi-sources (transfert de matériaux des zones exhausées vers les zones incisées, versants, atterrissements, remous solides régressifs, érosion latérale...).

Description

Le profil en long de référence du lit du LEZ réalisé en 2001 et 2003 comporte de grosses incertitudes quant au niveau de référence (fond, ligne d'eau) et ne permet pas d'avoir une vision spatiale permettant de relier les secteurs ou tronçons "homogènes" entre eux.

La nécessité d'une étude de la dynamique sédimentaire du bassin du LEZ (et donc de tous ses affluents) est indispensable avant de proposer LE plan de gestion du transport solide. Ce plan de gestion des matériaux est ainsi programmé et intégré dans l'axe 6 (6A-04).

Etat d'avancement

- Dépôt dossier demande de subvention « Etude hydrogéomorphologique » : 6 novembre 2015
- Montant déposé : 190 000 € TTC

- ❖ **Montage du cahier des charges (courant 2015)**
- Consultation des offres (fin 2015)
- Attribution du marché à **Geopeka** (volet technique) et **Autrement dit** (volet sociologique)

L'étude est découpée en 4 phases :

- **Phase 1** : Diagnostic technique
- **Phase 2** : Définition des enjeux et des objectifs de gestion
- **Phase 3** : Définition du plan de gestion et de restauration
- **Phase 4** : Le plan de gestion des matériaux

- ❖ **Démarrage phase 1 de l'étude = diagnostic technique**
- COTEC : 3 mars et 29 septembre 2016
- COPIL : 29 novembre 2016 -> présentation du diagnostic technique

Actions/ Opérations	Maître d'ouvrage	Coût €TTC	Plan de financement									
			Agence de l'Eau		Région PACA		Conseil Général 84		Conseil Général 26		Maître d'ouvrage	
			%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
TOTAL ACTION 6A-03	SMBVL	178000	50%	89 400	18,2 %	32 542	4,8%	8 582	7%	12 516	20%	35 760
6 - Suivi des évolutions et de la mise en place du plan de gestion des matériaux (voir fiche action 6A-03)	SMBVL	232000 (HT)	30%	69 600	28,6 %	66 352	14,4%	33 408	7%	16 240	20%	46 400

Territoire concerné

Commune BV Lez



Axe 6

Ralentissement des écoulements



Thème : Surveiller les cotes des fonds de lits et intervenir en cas d'engravings



**Fiche 6A
Action 04**

Action : *Suivi de la dynamique sédimentaire à l'échelle du bassin versant du Lez et mise en œuvre du plan de gestion des matériaux*

Indicateurs

- Plan de gestion avec ciblage des secteurs à enjeu et ceux devant faire l'objet de prélèvement

Etat d'avancement

Montant déposé : cf fiche 6A-03

➤ Action qui ne pourra débuter qu'après la réalisation de l'étude hydrogéomorphologique et le plan de gestion des matériaux soumis à la validation des acteurs locaux et des services de l'Etat.

L'élaboration du plan de gestion des matériaux a été intégrée à l'étude hydrogéomorphologique.

Description

Une campagne LIDAR réalisée fin 2011 et 2012 a permis de dresser des profils précis de tout le bassin versant du Lez en rappelant que ce support est utilisé pour le modèle de propagation des crues en 2 dimensions.

N'ayant pas ou peu d'indication sur les évolutions ou alors avec un doute important sur les données utilisées (cf étude SIEE de 2003), il est proposé de réaliser trois types de suivis (prenant en compte les conclusions de l'étude hydro-morphologique (Cf. fiche 6A-03)

pendant la durée du PAPI qui permettent de caractériser les évolutions de la dynamique sédimentaire à partir de la référence 2012. Ces suivis impliquent un travail de terrain, différentes analyses et de la réactivité (notamment lors des crues) :

Suivi topographique (à chaque profil de contrôle seront mesurées la côte du fond du lit et la côte du fil d'eau)

Suivi géomorphologique des secteurs mobiles (photos aériennes + relevés terrain)

Suivi photographique

Actions/ Opérations	Maître d'ouvrage	Coût €HT	Plan de financement									
			Agence de l'Eau		Région PACA		Conseil Général 84		Conseil Général 26		Maître d'ouvrage	
			%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT
Suivi des évolutions et de la mise en place du plan de gestion des matériaux	SMBVL	232000	30%	69600	28,6%	66352	14,4%	33408	7%	16240	20%	46400

Territoire concerné

Communes
BV Lez



Axe 6

Ralentissement des écoulements



Thème : Optimiser le potentiel d'écrêtement des plaines naturelles



**Fiche 6A
Action 05**

Action : Protection de la ville de Valréas – Mise en œuvre d'actions de ralentissement dynamique du Grand Vallat et Riomieu en amont de Valréas

Indicateurs

- Volume géré en crue centennale
- Niveau de protection de la ville de Grillon
- Population protégée par la crue centennale
- Nombre d'emplois préservés pour la crue centennale

Description

Les débordements sont principalement liés au Grand Vallat et à la Riaille Saint Vincent. Les terrains bordant la Riaille Saint Vincent s'étant urbanisés depuis 1993, seul des aménagements sur le cours d'eau du Grand Vallat sont possibles. Le projet global (décrit à l'ACB) décrit trois niveaux d'intervention que sont :

- La construction d'un canal de décharge en rive droite du Grand Vallat sur 680 ml.

-La création d'un Champ d'Inondation Contrôlé (CIC) en amont du raccordement au Riomieu.
-La création d'un second Champ d'Inondation Contrôlé (CIC) à la confluence Grand Vallat/Ravin des Mistrals.

Objectifs :

- Assurer la protection des personnes et des biens.
- Favoriser le débordement du Grand Vallat dans des secteurs de moindres enjeux en aménageant des zones contrôlées d'étalement des crues.
- Limiter l'étendue de la zone inondable de la Q100 dans Valréas.
- Sécuriser les enjeux.

Etat d'avancement

- Action qui ne pourra débuter qu'après la livraison du diagnostic du fonctionnement du réseau d'eaux pluviales et du ruissellement des vallons sur la commune de Valréas (phase 1 de l'étude, fiche action 1A-04).
- Sur la base de ces éléments, le projet global décrit à l'ACB sera modifié pour également tenir compte de la volonté de la municipalité élue en 2014 de prendre en considération l'ensemble du territoire de Valréas dans l'objectif de protection.

Action prévue année 2 et 3 du PAPI : 2017/2018

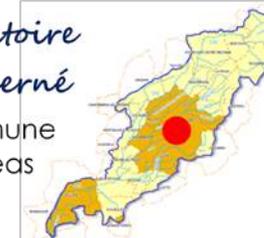
Le SMBVL et la ville de Valréas ont souhaité profiter de l'appel à projet de l'Agence de l'eau « renaturer les rivières et lutter contre les inondations » pour monter un dossier comprenant : des actions de stabilité de berge, la création d'un sentier piétonnier, l'amélioration des écoulements, la renaturation de la Riaille St Vincent. Ce dossier, ne concernant qu'un tronçon de la Riaille, sera repris dans les études de la présente fiche action afin de traiter le risque inondation sur l'ensemble de ce cours d'eau.

❖ **Projet de renaturation de la Riaille St Vincent (2016)** (traversée urbaine Valréas)

- **Fin mars 2016** : dépôt du Dossier Loi sur l'Eau à la DDT84 et dépôt du dossier de demande de subvention à l'agence de l'eau avec AVP et récépissé de dépôt DLE.
- **27 juin 2016** : Commission de l'Appel à Projet de l'Agence de l'eau : acceptation du dossier qui pourra être présenté en commission des aides de l'agence le 17 novembre 2016 avec un taux de financement à 80%.

Actions/ Opérations	Maître d'ouvrage	Coût €HT	Plan de financement									
			Etat		Agence de l'Eau		Région PACA		Conseil Général 84		Maître d'ouvrage	
			%	€HT	%	€HT	%	€HT	%	€HT	%	€HT
Travaux + Maîtrise d'oeuvre + Foncier	SMBVL	2 871 181	50,00%	1 435 590	0,00%	0	15,00%	430 677	15,00%	430 677	20,00%	574 236

Territoire
concerné
Commune
Valréas



Axe 7

Gestion des ouvrages de protection hydrauliques



Thème : Plan d'action sur les digues classées C et B



**Fiche 7A
Action 01**

Action : Prévion de réalisation des diagnostics de sureté VTA sur les digues à enjeux et études de danger

Indicateurs

- Longueur de digue diagnostiquée et expertisée
- Quantification de la résilience physique pour adapter les modes de réparation
- Intégration de la notion de résilience écologique

Description

Le bassin versant du Lez comporte un nombre important de digues avec un total de plus de 33 km de digues dont 24 km classés en catégorie B et C.

A ce jour le SMBVL a été désigné gestionnaire de pratiquement 2,5 km de digues de classe B par arrêté préfectoral et a aujourd'hui complètement rempli ces obligations réglementaires vis-à-vis de ces ouvrages.

L'analyse de terrain et expertise visuelle menée à ce jour conduit

à prendre en considération aujourd'hui un risque fort à très fort de rupture de la plupart des digues aujourd'hui classées C et même B.

Objectifs :

- Assurer un renforcement d'ouvrage « digue » reconnu comme à fort enjeux (protection d'un ERP) et sur lesquels l'attente est forte.
- Réduire de fait le nombre d'intervention en affichant la réalité des enjeux et en optimisant les dépenses sur les digues à conserver.

Etat d'avancement

- Dépôt dossier demande de subvention « Diagnostics digues » : 5 juin 2015
- Montant déposé : 36 000 € TTC

❖ Montage du cahier des charges (courant 2015)

❖ Attribution du marché au prestataire Geolite

❖ Réalisation d'une VTA :

L'action a débuté par la réalisation d'une VTA (Visite Technique Approfondie) sur les digues de la traversée de Bollène et plus particulièrement sur les digues classées B.

- Inspection visuelle des digues
- Rédaction d'un compte rendu des visites de terrain avec les désordres, leur gravité et les suites à donner en termes de surveillance, de travaux d'entretien...
- Rédiger un avis et des compléments à apporter aux consignes de surveillance et de sécurité des ouvrages.

❖ Réalisation d'une formation (pour 10 agents) aux visites périodiques et à la préparation des supports de visites.

❖ Réalisation de la VTA (21, 22 nov. 2016)

- Travaux de débroussaillage préalable sur les linéaires de digues visités.

❖ Inspection digues classées B à Bollène par la DREAL (13 dec. 2016)

❖ Formation visite périodique (programmée début d'année 2017)

PLAN DE FINANCEMENT - (PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR)

ACTIONS/ OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT €TTC	PLAN DE FINANCEMENT					
			Région PACA		Conseil Général 84		Maître d'ouvrage	
			%	€	%	€	%	€
Diagnostic de sureté et VTA avec lien sur les Plus Hautes Eaux et études de danger	SMBVL	108 000	15	16 200	20	21 600	65	70 200

Territoire concerné
Communes
BV Lez



Axe 7

Gestion des ouvrages de protection hydrauliques



Thème : Protection des communes contre les crues



**Fiche 7A
Action 02**

Action : Protection de la ville de Bollène contre les crues centennales du Lez

- Indicateurs**
- Volume géré en crue centennale
 - Niveau de protection de la ville de Bollène
 - Population protégée pour la crue de projet (90ans)
 - Nombre d'emplois préservés pour la crue de projet

Description (secteur des Ramières en particulier) et de supprimer les aléas résiduels, pour une efficacité déterminée (protection de l'ordre de 90 ans).

Les objectifs d'aménagements sont les suivants :

- D'un point de vue environnemental et hydrodynamique**, les objectifs sont la création d'un lit moyen avec fixation d'un espace de mobilité fonctionnelle conduisant à assurer une logique de liberté hydrodynamique et une capacité du cours à réméandrer naturellement.
- D'un point de vue hydraulique**, il s'agit d'éviter les débordements sur les lieux habités en rive gauche du Lez

Son moyen d'action est la rétention provisoire des débits excédentaires dans le lit majeur associée à l'augmentation de la capacité dans la traversée de Bollène.

Cette fiche action consiste en :

- Un rehaussement de la digue de la Reine,
- Un confortement des digues dans la traversée de Bollène en aval du pont de Chabrières.

- Etat d'avancement**
- ❖ **Marché de maîtrise d'œuvre**
-Notifié au groupement HYDRETUDES / SETIS / GAY Environnement / SAGE / NICAYA en novembre 2010 suite au rejet, par le comité syndical, du dossier élaboré précédemment.
 - ❖ **Réunions groupes de travail « Riverains du Lez » et « Gestionnaires de réseaux » (année 2011)**
 - ❖ **Elargissement du secteur pris en compte pour la réalisation des travaux**
(Intégration du confortement des digues dans la traversée de Bollène, traitement du ressuyage des quartiers Saint Jean et de la Martinière et reprise complète du seuil des jardins et création d'une nouvelle passe à poissons)
 - ❖ **Nouvelle concertation préalable (2012) au titre L.300-2 CU**
 - ❖ **Finalisation d'un nouveau dossier AVP (2013)**
-Présentation aux élus de Bollène et de Suze la Rousse, puis aux financeurs et aux membres du Comité Syndical. Validation de ces derniers en juin 2013.
-Montant des travaux divisé par 2 (passant de 8M d'€ HT à 4,3M d'€ HT et le foncier passant de 400 ha à 185 ha).
 - ❖ **Dépôt des dossiers demande d'enquête publique (août 2013)**
-En 2014, les services instructeurs de l'Etat, mais aussi les représentants de l'activité agricole comme les riverains, formulent des avis réservés ou défavorables au regard notamment de l'impact foncier du projet.

Actions/ Opérations	Maître d'ouvrage	Coût €HT	Plan de financement									
			Etat		Agence de l'Eau		Région PACA		Conseil Général 84		Maître d'ouvrage	
			%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT
Travaux+Moe	SMBVL	2 084 691	40%	833 877	0	0	20%	416 938	20%	416 938	20%	416 938



Thème : Protection des communes contre les crues



**Fiche 7A
Action 02**

Action : Protection de la ville de Bollène contre les crues centennales du Lez

Etat d'avancement (suite)

❖ **Elaboration d'un nouveau dossier AVP (2014-2015)**

- Sous l'égide de la nouvelle gouvernance politique et administrative du syndicat, le projet est revu essentiellement dans sa composante foncière (périmètre DUP ramené à 90 ha et instauration d'un périmètre SUP de servitude de sur-inondation de 35 ha).
- Ces orientations foncières, les aspects techniques et le nouveau plan de financement de l'opération (MOE – AMO – travaux – foncier) arrêté à 10,02 M€ TTC sont approuvés lors du comité syndical du 15 septembre 2015.

❖ **Réécriture du dossier d'enquête publique (2015-2016)**

- L'ensemble du dossier est repris et réécrit. Le projet est présenté aux conseils municipaux de Bollène et Suze-la-Suze en décembre 2016.
- Le dossier d'enquête publique est déposé officiellement auprès de la Préfecture fin septembre 2016.
- L'enquête publique unique relative aux aménagements et travaux de protection de Bollène contre les crues centennales du Lez portera sur les procédures suivantes : Déclaration d'utilité publique, Autorisation loi sur l'Eau, Mise en compatibilité des PLU de Bollène et POS de Suze-la-Rousse, Enquête parcellaire, Instauration des SUP de sur-inondation
- En parallèle, 2 procédures connexes non soumises à enquête publique sont initiées : Dérogation à la protection des espèces protégées et Autorisation de défrichement

❖ **Communication**

Deux réunions publiques sont organisées à destination des propriétaires impactés (juillet 2016) et de l'ensemble de la population (octobre 2016) de Bollène et Suze-la-Rousse.

❖ **Démarches foncières**

Le comité syndical de mai 2016 a approuvé la convention d'intervention foncière avec les SAFER PACA et Rhône Alpes (mobilisation des outils de veille foncière, démarche d'appropriation du projet en rencontrant individuellement les propriétaires et les exploitants du périmètre, recueil des autorisations amiables, acquisition du foncier pour compenser les exploitants, gestion temporaire du stock).

Actions/ Opérations	Maître d'ouvrage	Coût €HT	Plan de financement									
			Etat		Agence de l'Eau		Région PACA		Conseil Général 84		Maître d'ouvrage	
			%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT
Travaux + Moe	SMBVL	2 084 691	40%	833 877	0	0	20%	416 938	20%	416 938	20%	416 938

Territoire
concerné
Commune
Bollène



Axe 7

Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

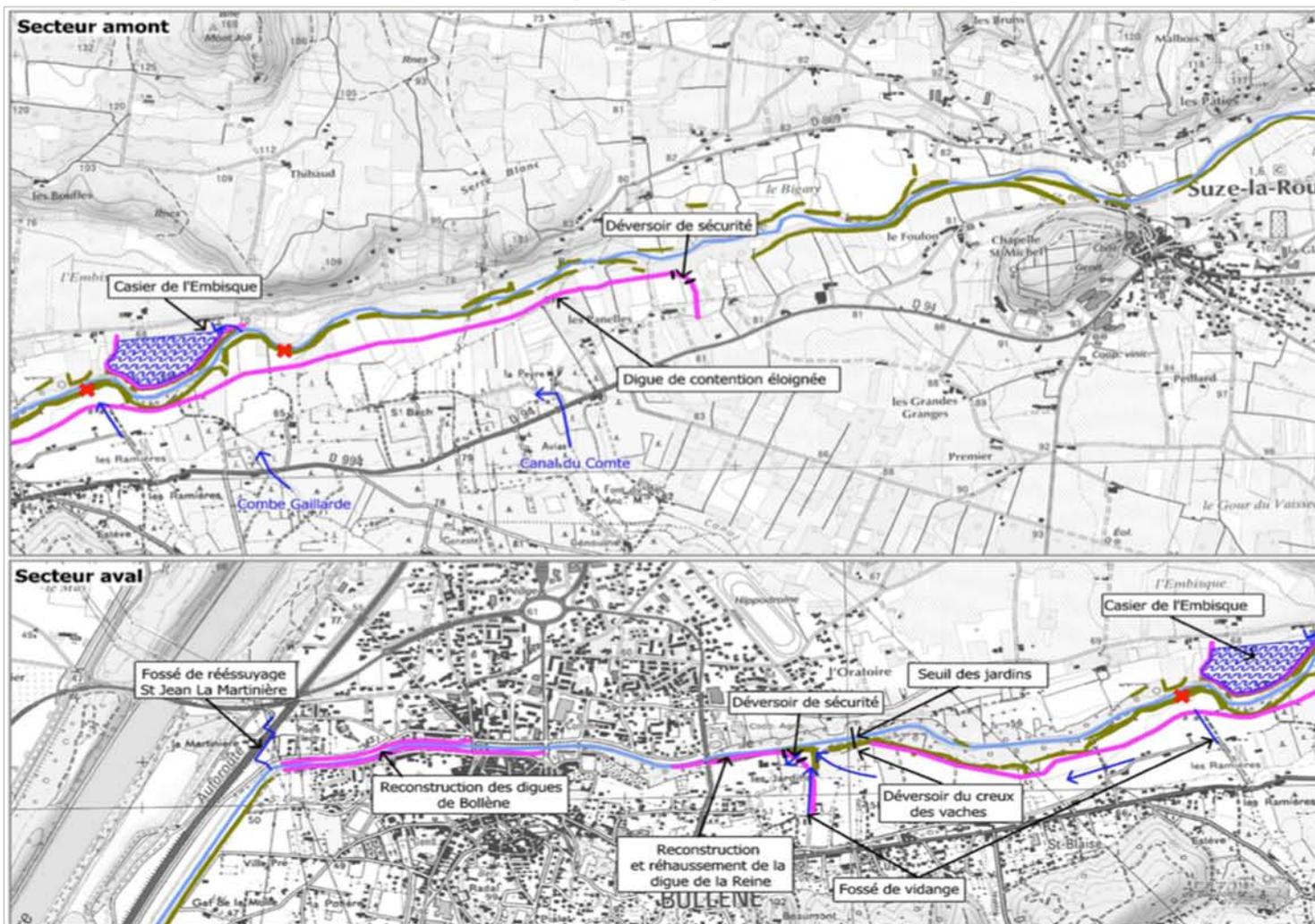
Thème : Protection des communes contre les crues

Action : Protection de la ville de Bollène contre les crues centennales du Lez



Fiche 7A
Action 02

Présentation du projet de protection de Bollène



Thème : Protection des communes contre les crues

Action : Protection de la ville de Bollène contre les crues centennales du Lez



**Fiche 7A
Action 02**

Présentation du projet de protection de Bollène (suite)

Le projet de protection de la ville de Bollène répond à quatre objectifs principaux :

- La protection des personnes et des biens contre la crue centennale,
- La sécurisation des équipements traversant la zone de crue et qui sont susceptibles d'être détruits ou fragilisés par les mouvements de terre et le charroi de matériaux : routes, canalisations, aménagements publics...,
- L'amélioration de la qualité des eaux du Lez et de ses dépendances,
- La restauration des milieux naturels sur un secteur particulièrement contraint par les endiguements avec l'amélioration de la qualité des écosystèmes.

Le projet intègre deux typologies d'aménagements :

- Reconstruction / confortement des digues dans la traversée de Bollène
- Principe de ralentissement dynamique du Lez en favorisant son méandrage avec une recolonisation écologique dans son espace de divagation

Les aménagements retenus sont les suivants :

- Un Champ d'Inondation Contrôlé (CIC) sur la zone de l'Embisque en rive droite du Lez,
- Une digue de contention éloignée le long du Lez,
- La reconstruction et le rehaussement de la digue de la Reine,
- Une reconstruction du seuil des Jardins et de la passe à poissons,
- Un élargissement du déversoir sur la zone du « Creux des Vaches » en rive gauche du seuil des Jardins,
- Un piège à embâcle en aval du seuil des Jardins,
- Deux canaux de décharge sur le ravin de Saint Blaise et au niveau du chemin de la Reine permettant de contrôler l'excédent d'eau des affluents,
- Un confortement des digues rive gauche du Lez en amont du pont de Chabrières,
- Un confortement des digues dans la traversée de Bollène en aval du pont de Chabrières,
- Un fossé de ressuyage sur le quartier de Saint Jean la Martinière.

Axe 7

Gestion des ouvrages de protection hydrauliques



Thème : Protection des communes contre les crues



**Fiche 7A
Action 03**

Action : Protection de la ville de Valréas – Schéma d'aménagement de la Coronne

Indicateurs

- Volume géré en crue centennale
- Niveau de protection de la ville de Grillon
- Population protégée pour la crue centennale
- Nombre d'emplois préservés pour la crue centennale

Description

Les débordements sont principalement liés au Grand Vallat et à la Riaille Saint Vincent. Les terrains bordant la Riaille Saint Vincent s'étant urbanisé depuis 1993, seul des aménagements sur le cours d'eau du Grand Vallat sont possibles.

Pour rappel, le projet prévoit la construction d'un canal de décharge en rive droite du Grand Vallat sur 680 ml associé à la création de 2 CIC d'une capacité totale de 225 000m³.

Cet aménagement sera couplé avec une reprise ponctuelle des berges du Riomeau (objet de la présente fiche action).

Objectifs :

- Favoriser le débordement du Grand Vallat dans des secteurs de moindres enjeux en aménageant des zones contrôlées d'étalement des crues.
- Limiter l'étendue de la zone inondable de la Q100 dans Valréas.

Etat d'avancement

- Action qui ne pourra débuter qu'après la livraison du diagnostic du fonctionnement du réseau d'eaux pluviales et du ruissellement des vallons sur la commune de Valréas (phase 1 de l'étude, fiche action 1A-04).
- Sur la base de ces éléments, le projet global décrit à l'ACB sera modifié pour également tenir compte de la volonté de la municipalité élue en 2014 de prendre en considération l'ensemble du territoire de Valréas dans l'objectif de protection.

Action prévue année 2 et 3 du PAPI : 2017/2018

Le SMBVL et la ville de Valréas ont souhaité profiter de l'appel à projet de l'Agence de l'eau « renaturer les rivières et lutter contre les inondations » pour monter un dossier comprenant : des actions de stabilité de berge, la création d'un sentier piétonnier, l'amélioration des écoulements, la renaturation de la Riaille St Vincent. Ce dossier, ne concernant qu'un tronçon de la Riaille, sera repris dans les études de la présente fiche action afin de traiter le risque inondation sur l'ensemble de ce cours d'eau.

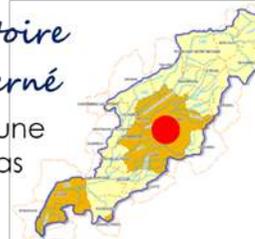
❖ **Projet de renaturation de la Riaille St Vincent (2016)** (traversée urbaine Valréas)

- **Fin mars 2016** : dépôt du Dossier Loi sur l'Eau à la DDT84 et dépôt du dossier de demande de subvention à l'agence de l'eau avec AVP et récépissé de dépôt DLE.
- **27 juin 2016** : Commission de l'Appel à Projet de l'Agence de l'eau : acceptation du dossier qui pourra être présenté en commission des aides de l'agence le 17 novembre 2016 avec un taux de financement à 80%.

Actions/ Opérations	Maître d'ouvrage	Coût €HT	Plan de financement									
			Etat		Agence de l'Eau		Région PACA		Conseil Général 84		Maître d'ouvrage	
			%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT
Travaux +Moe	SMBVL	2 109 308	40%	843 723	0%	0	20%	421 862	20%	421 862	20%	421 862

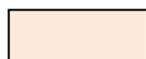
Territoire
concerné

Commune
Valréas



II- Tableau de bord PAPI – Suivi technique et financier

A) Bilan financier année 2016



Actions faisant l'objet de dossiers de demande de subventions déposés en 2016 ou antérieurement.

Le coût global engagé correspond au coût des dossiers de demande de subvention en HT ou TTC selon la base retenue.

Axe 0 : Animation																					
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global prévisionnel inscrit dans le PAPI complet	COUT (HT)	COUT global engagé	HT ou TTC (base retenue)	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'eau	% Part.	Région PACA	% Part.	Département 84	% Part.	Département 26	% Part.	Échéance de réalisation
0	EQUIPE PROJET POUR ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU PAPI ET DE SON SUIVI	SMBVL	375 000,00 €	52 083,33 €	62 500,00 €	TTC	19 500,00 €	31,20%	25 000,00 €	40,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	18 000,00 €	28,80%			0,00 €	0,00%	2020

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque																					
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global prévisionnel inscrit dans le PAPI complet	COUT (HT)	COUT global engagé	HT ou TTC (base retenue)	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'eau	% Part.	Région PACA	% Part.	Département 84	% Part.	Département 26	% Part.	Échéance de réalisation
1A-01	Etude et pérennisation de la connaissance des plus hautes eaux connues	SMBVL	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	HT	0,00 €	20,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	50,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	15,60%	0,00 €	14,40%	0,00 €	0,00%	2017
1A-02	AMO élaboration et diffusion de DICRIM	SMBVL	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	TTC	0,00 €	33,20%	0,00 €	0,00%	0,00 €	20,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	32,40%	0,00 €	14,40%	0,00 €	0,00%	2018
1A-03	Plan de communication sur le risque avec actions de sensibilisation à destination du grand public, école, élus et services techniques + développement d'un site internet grand public	SMBVL	120 000,00 €	42 000,00 €	50 400,00 €	TTC	10 079,20 €	20,00%	0,00 €	0,00%	10 080,00 €	20,00%	8 467,20 €	16,80%	14 516,00 €	28,80%	7 257,60 €	14,40%	0,00 €	0,00%	2020
1A-04	Amélioration de la connaissance du ruissellement des vallons sur la commune de VALREAS	Commune de VALREAS	48 000,00 €	50 000,00 €	60 000,00 €	TTC	20 000,00 €	33,33%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	20 000,00 €	33,33%	12 000,00 €	20,00%	8 000,00 €	13,33%	0,00 €	0%	2017
TOTAL			183 000,00 €	92 000,00 €	110 400,00 €		30 079,20 €		0,00 €		10 080,00 €		28 467,20 €		26 516,00 €		15 257,60 €		0,00 €		

II- Tableau de bord PAPI – Suivi technique et financier

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations																					
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global prévisionnel inscrit dans le PAPI complet	COUT (HT)	COUT global engagé	HT ou TTC (base retenue)	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'eau	% Part.	Région PACA	% Part.	Département 84	% Part.	Département 26	% Part.	Échéance de réalisation
2A-01	Pérennisation du réseau d'alerte des crues et du suivi des débits d'étiage	SMBVL	200 000,00 €	40 000,00 €	48 000,00 €	HT	27 360,00 €	57,0%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	12 000,00 €	25,00%	8 640,00 €	18,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0%	2020
TOTAL			200 000,00 €	40 000,00 €	48 000,00 €		27 360,00 €		0,00 €		0,00 €		12 000,00 €		8 640,00 €		0,00 €		0,00 €		

Axe 3 : Alerte et gestion de crise																					
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global prévisionnel inscrit dans le PAPI complet	COUT (HT)	COUT global engagé	HT ou TTC (base retenue)	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'eau	% Part.	Région PACA	% Part.	Département 84	% Part.	Département 26	% Part.	Échéance de réalisation
3A-01	Finaliser les plans communaux de sauvegarde pour être de véritables outils opérationnels	SMBVL	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €	TTC	0,00 €	60,40%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	25,20%	0,00 €	14,40%	0,00 €	0,00%	2017
3A-02	Simulation d'une situation de crise à l'échelle du bassin versant	SMBVL	13 200,00 €	0,00 €	0,00 €	TTC	0,00 €	56,80%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	28,80%	0,00 €	14,40%	0,00 €	0,00%	2019
TOTAL			37 200,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme																					
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global prévisionnel inscrit dans le PAPI complet	COUT (HT)	COUT global engagé	HT ou TTC (base retenue)	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'eau	% Part.	Région PACA	% Part.	Département 84	% Part.	Département 26	% Part.	Échéance de réalisation
4A-01	Mise en place de prescriptions dans les documents d'urbanisme pour limiter le ruissellement sur la commune de VALREAS	Commune de VALREAS	24 000,00 €	20 000,00 €	24 000,00 €	TTC	8 000,00 €	33,33%	0,00 €	0,00%	10 000,00 €	41,67%	0,00 €	0,00%	6 000,00 €	25,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	2017
4A-02	Mise en place de prescriptions dans les documents d'urbanisme pour limiter la vulnérabilité vis-à-vis du ruissellement sur la commune de BOLLENE	Commune de BOLLENE	0,00 €	pm	pm	pm	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	50,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	2015
4A-03	Etude de prise en compte du risque inondation dans les futurs SCOT et SAGE du Lez	SMBVL	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	TTC	0,00 €	20,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	50,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	30,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	2017
TOTAL			36 000,00 €	20 000,00 €	24 000,00 €		8 000,00 €		0,00 €		10 000,00 €		0,00 €		6 000,00 €		0,00 €		0,00 €		

II- Tableau de bord PAPI – Suivi technique et financier

Référence de la Fiche-action du PAPI	Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens																				
	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global prévisionnel inscrit dans le PAPI complet	COUT (HT)	COUT global engagé	HT ou TTC (base retenue)	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'eau	% Part.	Région PACA	% Part.	Département 84	% Part.	Département 26	% Part.	Échéance de réalisation
5A-01	Mise en œuvre des actions de ressuyage des eaux de ruissellement des vallons inclus dans le projet de protection de la ville de BOLLENE contre les crues centennales	SMBVL	82 056,88 €	0,00 €	0,00 €	HT	0,00 €	20,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	50,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	15,00%	0,00 €	15,00%	0,00 €	0,00%	2016
5A-02	Mise en place des actions de ressuyage au travers des résultats du schéma directeur des eaux de ruissellement des vallons sur la commune de BOLLENE	Commune de BOLLENE	1 884 600,00 €	381 960,00 €	381 960,00 €	HT	114 588,00 €	30,00%	0,00 €	0,00%	190 980,00 €	50,00%	0,00 €	0,00%	76 392,00 €	20,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	2019
5A-03	Mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité / agriculture	SMBVL	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	TTC	0,00 €	20,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	50,00%	0,00%	0,00%	0,00 €	21,60%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	2016
5A-04	Prealable à la mise en place d'actions de réduction de la vulnérabilité hors secteur agricole	SMBVL	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €	TTC	0,00 €	28,40%	0,00 €	0,00%	0,00 €	50,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	21,60%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	2019
5A-05	Elaboration d'un guide didactique pour la réduction de la vulnérabilité de l'habitat à visée grand public	SMBVL	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €	TTC	0,00 €	31,20%	0,00 €	0,00%	0,00 €	20,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	28,80%	0,00 €	20,00%	0,00 €	0,00%	2015
	TOTAL		2 074 656,88 €	381 960,00 €	381 960,00 €		114 588,00 €		0,00 €		190 980,00 €		0,00 €		76 392,00 €		0,00 €		0,00 €		

II- Tableau de bord PAPI – Suivi technique et financier



Axe 6 : Ralentissement des écoulements																					
de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global prévisionnel inscrit dans le PAPI complet	COUT (HT)	COUT global engagé	HT ou TTC (base retenue)	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'eau	% Part.	Région PACA	% Part.	Département 84	% Part.	Département 26	% Part.	Échéance de réalisation
6A-01	Mise en œuvre d'actions de ralentissement dynamique du Lez entre la confluence LEZ/HERIN et BOLLENE	SMBVL	2 980 670,74 €	0,00 €	0,00 €	HT	0,00 €	20,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	9,14%	0,00 €	40,86%	0,00 €	15,00%	0,00 €	15,00%	0,00 €	0,00%	2018
6A-02	Suivi de l'évolution dynamique des fonds du LEZ sur le secteur de Barriol et étude hydraulique vis à vis des débordements du LEZ vers	SMBVL	47 000,00 €	0,00 €	0,00 €	HT	0,00 €	20,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	44,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	21,60%	0,00 €	14,40%	0,00 €	0,00%	2019
6A-03	Etude hydrogéomorphologique comprise lien avec le modèle global des écoulements en 2 dimensions avec identification et cartographie des espaces de mobilité des cours d'eau du bassin versant du LEZ, compris zoom à l'échelle de la parcelle pour lien avec le SAGE	SMBVL	178 800,00 €	158 333,33 €	190 000,00 €	TTC	38 000,00 €	20,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	95 000,00 €	50,00%	34 580,00 €	18,20%	9 120,00 €	4,80%	13 300,00 €	7,00%	2019
6A-04	Suivi de l'évolution des fonds des cours d'eau et mis en œuvre d'un plan de gestion des matériaux	SMBVL	232 000,00 €	0,00 €	0,00 €	HT	0,00 €	20,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	30,00%	0,00 €	28,60%	0,00 €	14,40%	0,00 €	7,00%	2020
6A-05	Mise en œuvre d'actions de ralentissement dynamique du Grand Vallat en amont de VALREAS - Travaux + MOe	Commune de Valréas	2 871 180,95 €	0,00 €	0,00 €	HT	0,00 €	20,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	50,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	15,00%	0,00 €	15,00%	0,00 €	0,00%	2021
TOTAL			6 309 651,69 €	158 333,33 €	190 000,00 €		38 000,00 €		0,00 €		0,00 €		95 000,00 €		34 580,00 €		9 120,00 €		13 300,00 €		

II- Tableau de bord PAPI – Suivi technique et financier

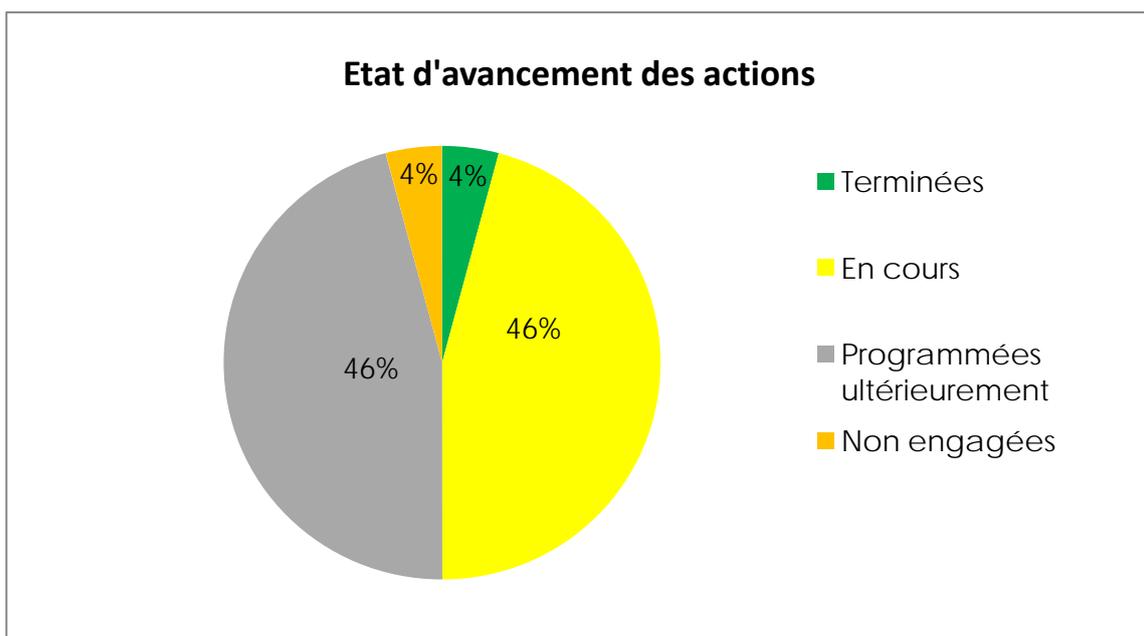
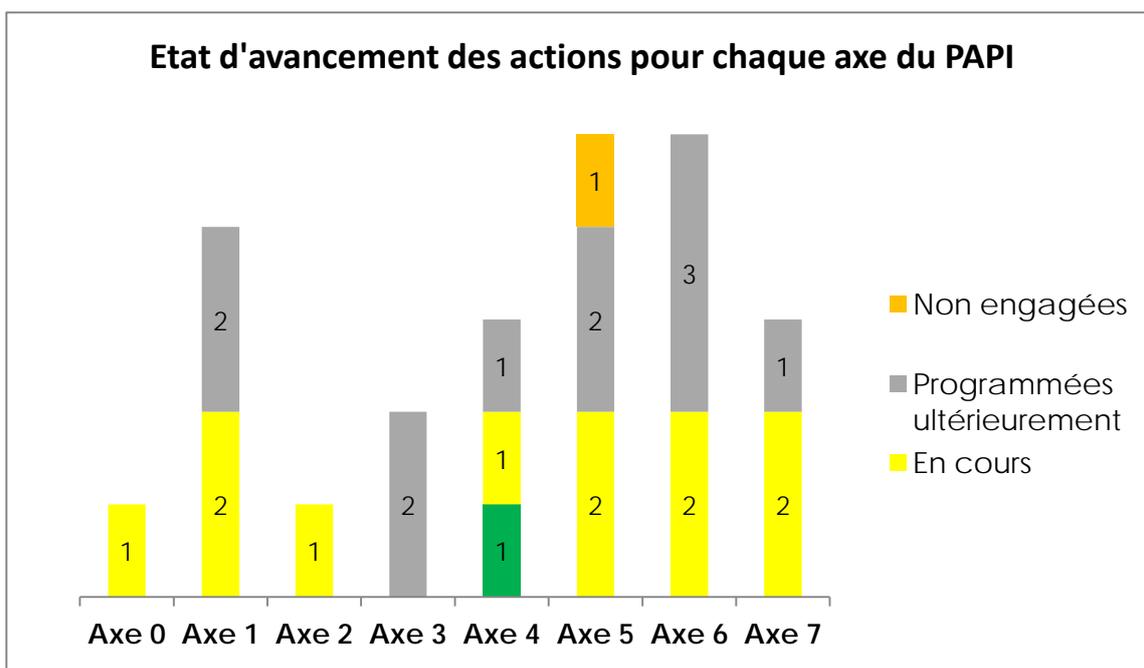


Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques																						
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global prévisionnel inscrit dans le PAPI complet	COUT (HT)	COUT global engagé	HT ou TTC (base retenue)	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'eau	% Part.	Région PACA	% Part.	Département 84	% Part.	Département 126	% Part.	Échéance de réalisation	
7A-01	Réalisation des Visites Techniques Approfondies, étude de danger et diagnostic de sureté sur digues à enjeux	SMBVL	108 000,00 €	30 000,00 €	36 000,00 €	TTC	12 600,00 €	35,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	10 800,00 €	30,00%	5 400,00 €	15,00%	7 200,00 €	20,00%	0,00 €	0,00%	2019	
7A-02	Protection de la ville de BOLLENE contre les crues centennales du LEZ entre confluence LEZ/HERIN et canal DONZERE-MONDRAGON	SMBVL	2 084 691,38 €	0,00 €	0,00 €	HT	0,00 €	20,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	40,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	20,00%	0,00 €	20,00%	0,00 €	0,00%	2018	
7A-03	Protection de la ville de VALREAS - Schéma d'aménagement de la CORONNE - Travaux + Moe	Commune de Valréas	2 109 308,44 €	0,00 €	0,00 €	HT	0,00 €	20,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	40,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	20,00%	0,00 €	20,00%	0,00 €	0,00%	2021	
TOTAL			4 301 999,82 €	30 000,00 €	36 000,00 €		12 600,00 €		0,00 €		0,00 €		10 800,00 €		5 400,00 €		7 200,00 €		0,00 €			

A) Synthèse financière des actions du PAPI du Lez : Année 1

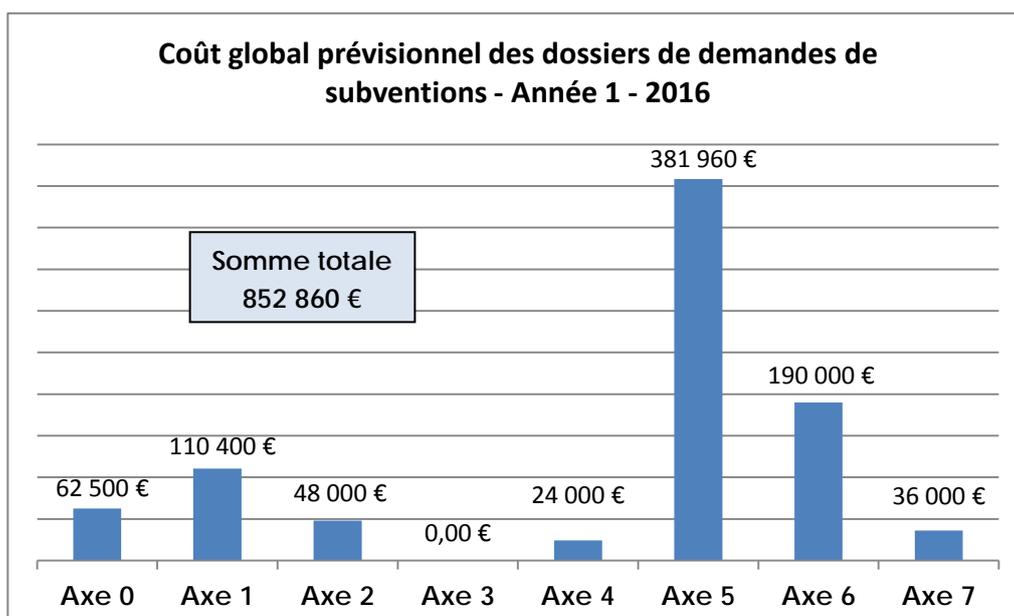
Nature de l'action	Fiche action	Maitre d'ouvrage	Etat d'avancement des actions (fin 2016)	Coût global prévisionnel initial (comme inscrit dans le PAPI)	Coût global prévisionnel des dossiers de demande de subvention - 2016 (année 1)
Axe 0 : Animation et pilotage du PAPI					
Equipe projet, Poste Chargé de mission	0	SMBVL	en cours	375 000 €	62 500 €
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque					
Etude, pérennisation de la connaissance des PHE	1A-01	SMBVL	programmée ultérieurement	9 000,00	0,00 €
Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et la diffusion de DICRIM	1A-02	SMBVL	programmée ultérieurement	6 000,00	0,00 €
Plan de communication sur le risque : action de sensibilisation et de formation du grand public, des élus locaux et des services techniques	1A-03	SMBVL	en cours	120 000,00	50 400,00 €
Amélioration de la connaissance du ruissellement des vallons sur la commune de Valréas	1A-04	Commune de Valréas	en cours	48 000,00	60 000,00 €
Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations					
Pérennisation du réseau d'alerte des crues et du suivi des débits d'étiage	2A-01	SMBVL	en cours	200 000 €	48 000 €
Axe 3 : Alerte et gestion de crise					
Finaliser les PCS en de véritables outils opérationnels	3A-01	SMBVL	programmée ultérieurement	24 000 €	0,00 €
Simulation d'une situation de crise à l'échelle du BV	3A-02	SMBVL	programmée ultérieurement	13 200 €	0,00 €
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme					
Mise en place de prescription pour limiter le ruissellement sur Valréas (en liaison avec fiche 1A-04)	4A-01	Commune de Valréas	en cours	24 000 €	24 000,00 €
Mise en place de prescription pour limiter la vulnérabilité vis-à-vis du risque de ruissellement sur la commune de Bollène (pour mémoire)	4A-02	Commune de Bollène	terminée	pm	0,00 €
Etude de prise en compte du risque inondation dans les futurs SCOT et SAGE du Lez	4A-03	SMBVL	programmée ultérieurement	12 000 €	0,00 €
Axe 5 : Action de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens					
Mise en œuvre des actions de ressuyage des eaux de ruissellement : Bollène	5A-01	SMBVL	en cours	82 057 €	0,00 €
Mise en place des actions de ressuyage au travers des résultats du schéma directeur : Bollène	5A-02	Commune de Bollène	en cours	1 884 600 €	381 960,00 €
Mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité / agriculture	5A-03	SMBVL	programmée ultérieurement	60 000 €	0,00 €
Préalable à la mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité hors secteur agricole	5A-04	SMBVL	programmée ultérieurement	24 000 €	0,00 €
Elaboration guide didactique pour la réduction de la vulnérabilité de l'habitat à visée grand public	5A-05	SMBVL	non engagée	24 000 €	0,00 €
Axe 6 : Ralentissement des écoulements					
Mise en œuvre d'actions de ralentissement dynamique des fonds du Lez entre la confluence Lez/Herin et	6A-01	SMBVL	en cours	2 980 671 €	0,00 €
Suivi de l'évolution dynamique des fonds du Lez sur le secteur de Barriol et étude hydraulique vis-à-vis des débordements du Lez vers Grillon	6A-02	SMBVL	programmée ultérieurement	47 000 €	0,00 €
Mise en œuvre d'une étude hydrogéomorpho à l'échelle du BV du Lez...en lien avec le SAGE	6A-03	SMBVL	en cours	178 800 €	190 000,00 €
Suivi de la dynamique sédimentaire à l'échelle du BV du Lez et mise en œuvre du plan de gestion des matériaux	6A-04	SMBVL	programmée ultérieurement	232 000 €	0,00 €
Protection crue centennale de la ville de Valréas - Mise en œuvre d'action de ralentissement dynamique du Grand Vallat et Riomieu en amont de Valréas	6A-05	Commune de Valréas	programmée ultérieurement	2 871 181 €	0,00 €
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques					
Prévision de réalisation des diagnostics de sureté, VTA, sur les digues à enjeux et études de danger	7A-01	SMBVL	en cours	108 000 €	36 000,00 €
Protection de la ville de Bollène contre les crues centennales du Lez entre confluence Lez/Herin et canal Donzère/Mondragon	7A-02	SMBVL	en cours	2 084 691 €	0,00 €
Protection de la ville de Valréas - Schéma d'aménagement de la Coronne	7A-03	Commune de Valréas	programmée ultérieurement	2 109 308 €	0,00 €

B) Synthèse générale



Dans le but de faciliter la lecture du PAPI du Lez, quatre catégories ont été définies et traduisent l'état d'avancement de chacune des actions. Cela permet d'avoir une vision synthétique du programme mais également de quantifier, action par action, la mise en œuvre du PAPI.

Sur les 24 actions inscrites au Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Lez, **11** sont *en cours* et **1** est d'ores et déjà *terminées*. **11** sont *programmées ultérieurement* (La convention marquant le lancement officiel du PAPI ayant été signée en septembre 2015, les actions devant démarrer cette année là sont automatiquement reportées à l'année suivante) et **1** est toujours *non engagées*.



Concernant l'état d'avancement des dossiers de demandes de subventions, un seul axe n'a fait l'objet d'aucune demande : l'Axe 3 « Alerte et gestion de crise ». Celui-ci possède deux actions qui sont programmées en année 2 du PAPI (2017).

Le graphique ci-dessus met en valeur l'importance des sommes engagées dans l'Axe 5 « Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens » et dans l'Axe 6 « Ralentissement des écoulements » qui représentent à elles seules près de 70% du montant prévisionnel global de demandes de subventions sur 2016 (852 860 €).

Les sommes de l'Axe 5 et 6 présentées sur le graphique représentent l'étude hydrogéomorphologique à l'échelle du bassin versant du Lez et les études de protection de Bollène concernant notamment le ruissellement pluvial. Ces actions recoupent en réalité plusieurs axes du PAPI. En effet, la protection de Bollène regroupe les actions 5A-01, 6A-01 et 7A-02. Ces trois actions sont liées et font parties d'un seul et même grand projet.

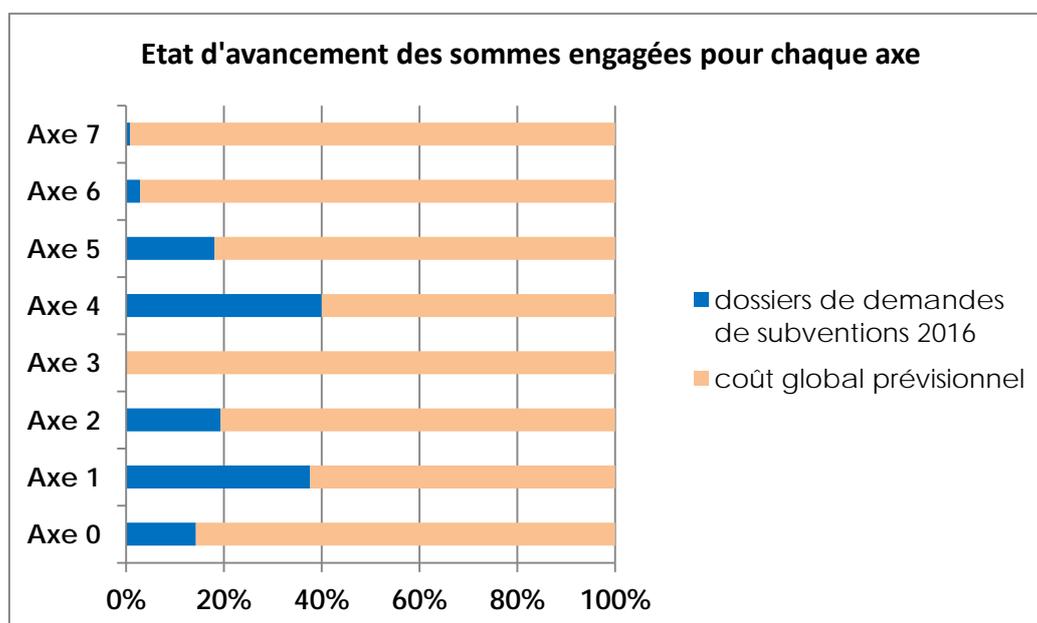
L'étude hydrogéomorphologique présente les mêmes particularités en rassemblant les actions 6A-02, 6A-03 et 6A-04. Celle-ci a débuté en février 2016 et est réalisée par les bureaux d'étude *Geopeka* (volet technique) et *Autrement Dit* (volet sociologique).

	dossiers de demandes de subventions 2016	coût global prévisionnel
Axe 0	62 500,00 €	375 000,00 €
Axe 1	110 400,00 €	183 000,00 €
Axe 2	48 000,00 €	200 000,00 €
Axe 3	0,00 €	37 200,00 €
Axe 4	24 000,00 €	36 000,00 €
Axe 5	381 960,00 €	2 074 657,00 €
Axe 6	190 000,00 €	6 309 652,00 €
Axe 7	36 000,00 €	4 302 000,00 €
Total	852 860,00 €	13 517 509,00 €

Ci-contre :

Récapitulatif des montants des dossiers de demandes de subventions sur l'année 1 du PAPI et du coût global prévisionnel (comme inscrit dans le PAPI complet).

Nous retrouvons ci-dessous le comparatif entre les dossiers de demandes de subventions sur l'année 1 du PAPI (2016) et le coût global prévisionnel inscrit dans le PAPI complet. Le comparatif des deux met en valeur l'engagement financier des actions mises en œuvre durant l'année 1 et symbolise la progression et l'état d'avancement général du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Lez.



C) Perspectives : actions prévues en 2017

Les actions devant débuter en 2017 correspondent à la catégorie « *programmées ultérieurement* » du bilan et à l'action encore non engagée (5A-05 « Elaboration guide didactique pour la réduction de la vulnérabilité de l'habitat à visée grand public »). Le détail de celles-ci et les montants prévisionnels initiaux (comme inscrits dans le PAPI complet) figurent sur le tableau suivant. A ces actions s'ajouteront les actions en cours.

Notons que l'action 4A-01 (*en cours*) au sujet de la mise en place de prescriptions pour limiter le ruissellement sur Valréas est conditionnée par les résultats de l'étude en cours sur la modélisation du fonctionnement du réseau d'eaux pluviales menée par le bureau d'étude Artelia (Action 1A-04).

La fiche action 6A-05 présente les mêmes conditions et ne débutera qu'après livraison de cette étude.

L'année 2017 marquera également un tournant pour le SMBVL avec le lancement d'un nouveau site internet. Mis en œuvre par la société 6tematik, cet outil sera un moyen de communication et d'information précieux pour la structure. Il assurera une meilleure visibilité des actions du SMBVL tout en présentant de manière dynamique et moderne son rôle et ses missions du sur le territoire du Lez.

Nature de l'action	Fiche action	Maitre d'ouvrage	Prévision de démarrage	Coût global prévisionnel initial (comme inscrit dans le PAPI)
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque				
Etude, pérennisation de la connaissance des PHE	1A - 01	SMBVL	<i>programmée 2017</i>	9 000,00
Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et la diffusion de DICRIM	1A-02	SMBVL	<i>programmée 2017</i>	6 000,00
Axe 3 : Alerte et gestion de crise				
Finaliser les PCS en de véritables outils opérationnels	3A-01	SMBVL	<i>programmée 2017</i>	24 000 €
Simulation d'une situation de crise à l'échelle du BV	3A-02	SMBVL	<i>programmée 2017</i>	13 200 €
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme				
Etude de prise en compte du risque inondation dans les futurs SCOT et SAGE du Lez	4A-03	SMBVL	<i>programmée 2017</i>	12 000 €
Axe 5 : Action de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens				
Mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité / agriculture	5A-03	SMBVL	<i>programmée 2017</i>	60 000 €
Préalable à la mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité hors secteur agricole	5A-04	SMBVL	<i>programmée 2017</i>	24 000 €
Elaboration guide didactique pour la réduction de la vulnérabilité de l'habitat à visée grand public	5A-05	SMBVL	<i>programmée 2017</i>	24 000 €
Axe 6 : Ralentissement des écoulements				
Suivi de l'évolution dynamique des fonds du Lez sur le secteur de Barriol et étude hydraulique vis-à-vis des débordements du Lez vers Grillon	6A-02	SMBVL	<i>programmée 2017</i>	47 000 €
Suivi de la dynamique sédimentaire à l'échelle du BV du Lez et mise en œuvre du plan de gestion des matériaux	6A-04	SMBVL	<i>programmée 2017</i>	232 000 €
Protection crue centennale de la ville de Valréas - Mise en œuvre d'action de ralentissement dynamique du Grand Vallat et Riomieu en amont de Valréas	6A-05	Commune de Valréas	<i>programmée 2017</i>	2 871 181 €
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques				
Protection de la ville de Valréas - Schéma d'aménagement de la Coronne	7A-03	Commune de Valréas	<i>programmée 2017</i>	2 109 308 €

D) Conclusion

L'année 2016 marque le début de la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Lez. Avec 11 actions *en cours* sur 24 inscrites (soit 46%) et 1 *terminées* (4%), son démarrage est encourageant. Nous jugerons la suite de sa progression lors de la réalisation du bilan mi-parcours prévu en 2018.